

UNIVERSITE de DIJON  
Département d'Histoire

# LICENCE 3<sup>ème</sup> année

## Examens session 1 Janvier 2012

### Majeure Fondamentale

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire grecque (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur DUCHENE Hervé**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1**

Dans *Les premiers temps de la Grèce*, une histoire de la Grèce à l'âge du bronze et à l'époque archaïque, Moses I. Finley écrit : "La plupart des témoignages dont nous disposons pour l'étude de cette période sont d'ordre archéologique. Mais les témoignages ne sauraient en eux-mêmes constituer une fin. Aussi, loin de m'en tenir à un exposé des faits archéologiques, me suis-je surtout attaché à l'histoire : quelles analyses pouvait-on faire, quelles conclusions était-il possible de tirer ? Quand je dis l'histoire, je ne veux pas dire une "histoire suivie", car je pense que c'est là une chose impossible, au sens ordinaire du terme, pour la période considérée."

Partagez-vous ce point de vue ?

ou

### **SUJET 2**

Thasos et la colonisation à l'époque archaïque

Thasos n'entre vraiment dans l'histoire qu'avec la colonisation grecque, lorsque des Grecs venus de Paros, l'une des Cyclades, vinrent s'établir à Thasos. Le chef de l'expédition était Télésiclès : il fut encouragé par un oracle du dieu de Delphes. "Annonce aux Pariens, Télésiclès, que je t'ordonne de fonder dans l'île brumeuse une ville que l'on voie de loin." Télésiclès était le père d'Archiloque, soldat et poète, le plus ancien des lyriques grecs, qui participa lui aussi aux premières expéditions. Un vers dit l'attrait de l'île pour des aventuriers faméliques : "La misère de toute la Grèce est avec nous accourue se rassembler à Thasos". Dangers de la mer, naufrages, mais voici la terre promise : "L'île, comme le dos d'un âne, se dressait, de forêts sauvages recouverte". Vie de combats, aux prises avec "les chiens de Thrace", mais la vie militaire a des compensations : "A la pointe de la lance, ma galette bien pétrie ; à la pointe de ma lance, mon vin de l'Ismaros, je le bois appuyé sur ma lance". Les Pariens ont conquis l'acropole thasienne et l'île ; en même temps, ils vont dominer la région côtière du continent et y installer leurs comptoirs. La cité nouvelle connut vite la prospérité.

François Salviat, *Guide de Thasos*, De Boccard, 1968.

Commentez ce texte, sans manquer de souligner les similitudes et les différences entre la colonisation thasienne et les autres expériences coloniales grecques dans la Méditerranée archaïque.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire romaine (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Madame LEFEBVRE Sabine**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 4 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

## Consigne :

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

**SUJET 1** (dissertation)

Les lieux d'exercice du pouvoir à Rome de Sylla à Constantin.

ou

**SUJET 2** (commentaire de documents)

### *Trajan et Rome*

1. Sous le consulat de [L. Publilius Celsus II, et de C. Clodius Crispinus, ..... le 3 des ides de mai<sup>1</sup>, l'empereur Trajan a dédié le [temple de] Vénus sur le forum de César et une colonne dans son forum.  
*Fasti Ostienses*<sup>2</sup>, plaque J, 49 ; 54-56 Ostie.

2. Seul de tous, (Trajan) fut enterré à l'intérieur de la Ville. Ses os recueillis dans une urne dorée furent placés dans le forum qu'il construisit, sous la colonne dont la hauteur est de 144 pieds.  
EUTROPE, 8, 5, 2.

3. (Trajan) entretint et embellit aussi le forum romain et bien d'autres monuments plus que somptueux commencés par Domitien.  
AURELIUS VICTOR, *Caes.*, 13, 5.

4. Sur le toit de la colonnade tout autour du Forum de Trajan sont placées des représentations dorées de chevaux et d'enseignes militaires ; au-dessous, on lit : *ex manubiis*<sup>3</sup>.  
AULU GELLE, 13, 25, 1.

5. Le Sénat et le peuple romain à l'empereur César Nerva Trajan, fils du divin Nerva, Auguste, Germanique, Dacique, Grand Pontife, orné de la 17<sup>ème</sup> puissance tribunicienne, salué 6 fois *imperator*, consul pour la 6<sup>ème</sup> fois, Père de la patrie ; pour indiquer à quelle hauteur s'élevait la colline qui fut détruite par les travaux.

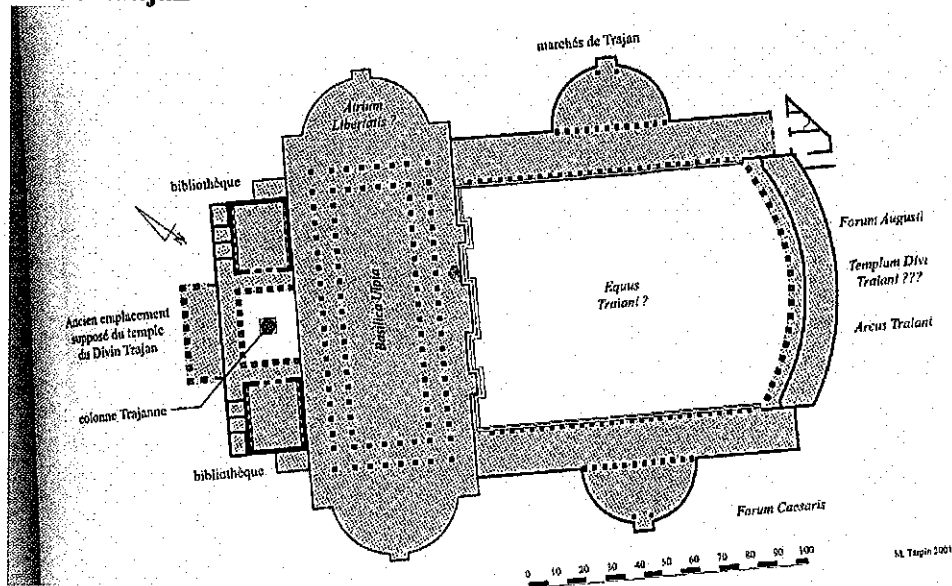
*CIL*, VI, 960 (*ILS*, 294) Rome.  
Base de la colonne Trajane.  
En 112 ap. J.-C.

<sup>1</sup> Le 12 mai 113.

<sup>2</sup> Il s'agit des fastes donnant la liste des consuls et des faits principaux de l'histoire romaine.

<sup>3</sup> Cela signifie : Construit à partir de l'argent du butin.

## 6. Plan du forum de Trajan



## 7. Aureus frappé en 115 ap. J.-C.



Courtesy: Numismatica Ars Classica

Au droit : L'empereur Trajan Auguste Germanicus Dacicus, Grand pontife, orné de la puissance tribunicienne, consul pour la 6<sup>e</sup> fois, père de la patrie.

Buste de Trajan à droite avec une couronne laurée.

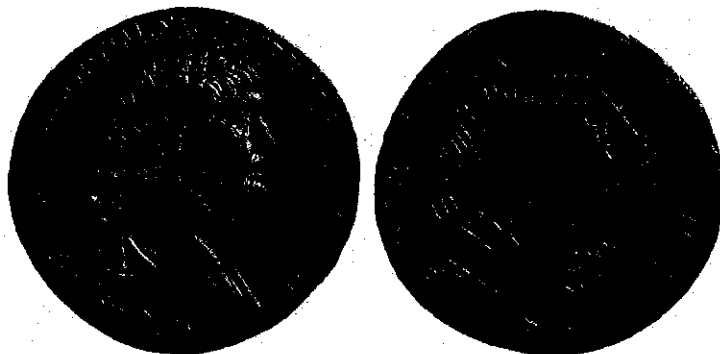
Au revers : Le sénat et le peuple romain, au meilleur des princes.

La colonne Trajane est représentée.

8. [A l'empereur César Nerva] Trajan, fils du divin Nerva, *Optimus* (= le meilleur), Auguste, Germanique, Dacique, Parthique, grand pontife, [orné de ? puissances tribunicienes, salué ? fois *imperator*, consul] pour la 6<sup>e</sup> fois, père de la patrie ; le port de Trajan *Felix* (a rendu cet hommage).

*CIL*, XIV, 90 Ostie.  
Entre 112 et 117 ap. J.-C.

**9. Sesterce de Trajan frappé à Rome en 107 ap. J.-C.**



Au droit : A l'empereur César Trajan *Optimus*, Auguste, Germanique, Dacique, Grand Pontife, orné de la puissance tribunicienne, consul pour la 6<sup>e</sup> fois, père de la patrie.

Au revers : Le port de Trajan. Frappe par un senatus consulte.

10. L'empereur César Nerva Trajan Auguste, Germanique, dacique, fils du divin Nerva, orné de la [ ? ] puissance tribunicienne, salué *imperator* pour la [ ? ] fois, consul pour la [ ? ] fois, père de la patrie, a créé un canal d'eau pérenne grâce auquel les inondations du Tibre qui tourmentaient Rome ont été évitées.

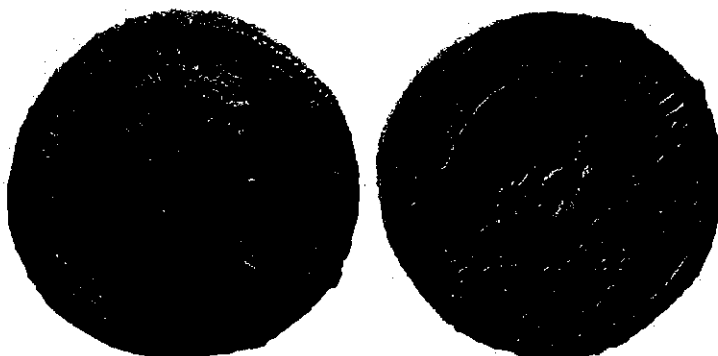
*CIL*, XIV, 88 Ostie.

12. L'empereur César Nerva Trajan, fils du divin Nerva, Auguste, Germanique, Dacique, grand pontife, orné de la 13<sup>e</sup> puissance tribunicienne, salué *imperator* pour la 6<sup>e</sup> fois, consul pour la 5<sup>e</sup> fois<sup>4</sup>, père de la patrie, a conduit l'*aqua Traiana* dans la Ville avec son argent, en passant sur des lieux achetés sur une largeur de 30 pieds.

*CIL*, VI, 31567 Rome.

Découverte à 10 miles de Rome.

**13. Sesterce frappé à Rome entre 112 et 117.**



NAC 29 #533 25.17g

Droit, L'empereur César Nerva Trajan Auguste Germanique, Dacique, Grand Pontife, orné de la puissance tribunicienne, consul pour la 6<sup>e</sup> fois, père de la patrie.

Revers : Le Sénat et le peuple romain au meilleur des princes. Aqua Traiana.

*Aqua Traiana* couchée à gauche sous une arche.

<sup>4</sup> En 109.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire médiévale 1 (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur MOUILLEBOUCHE Hervé**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 4 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.



## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1** (commentaire de document)

#### **Les châteaux de Charles V vus par la poétesse Christine de Pizan**

Christine de Pizan, *Le livre des fais du sage roy Charles*, écrit en 1403.

*Chapitre XI. Ci dit comment le roy Charles estoit droit artiste et apris ès sciences ; et des beauls maçonnages qu'il fist faire*

Nostre roy Charles fust sage artiste et se démonstra vray architecteur, deviseur certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondations fist faire en maintes places, notables édifices beaulx et nobles tant d'esglises comme de chasteauls et autres bastimens à Paris et ailleurs [...]

Les autres édifices qu'il basti moult amanda ; et acrut son hostel de Saint Paul ; le chastel du Louvre à Paris fist édifier de neuf, moult notable et bel édifice comme il appert ; la Bastille Saint Anthoine combien que puis on y ait ouvré<sup>1</sup>, et sus pluseurs des portes de Paris fait édifice fort et bel ; au Palais fist bastir à sa plaisance.

Item les murs neufs et belles grosses et haultes tours qui entour Paris sont, en baillant la charge à Hugues Obriot, lors prevost de Paris, fist edifier.[...]

Item dehors Paris le chastel du bois de Vincenes qui moult est notable et bel, avoit entencion de faire ville fermée ; et là aroit<sup>2</sup> estable en beauls manoirs la demeure de pluseurs seigneurs chevaliers et autres ses mieulx amez, et à chascun y asseneroit rente à vie selon leur personnes : celui lieu vout le Roy qu'il fust franc de toutes servitudes n'aucune charge par le temps a venir ne redevance demander. Edifia Beaulté, Plaisance la noble maison, répara l'ostel de Saint Ouyn et mains autres cy environ Paris. Moult fit réédifier notablement de nouvel le chastel de Saint Germain en Laye, Creel, Montargis où fist faire moult noble sale ; le chastel de Meleun et mains autres notables édifices.

[Visite de l'empereur en 1477]

*Chapitre XXXVII. Ci dit la belle ordonnance et grant magnificence qui fu a l'entrée de Paris à la venue de l'Empereur*

A la porte du palaiz furent faictes barrieres et à l'entrée des merceries et de la grant sale et sergens d'armes pour les garder, et fu ordonné que à l'entrée de la porte du palaiz nulz chevaux ne s'arrestassent ains passassent tout oultre ceulx qui là arriveroyent et s'espandissent par les rues affin que presse ne fust à l'entrée, et ainssi fu fait ; par quoy, quant l'Empereur et le Roy arriva, il n'entra mie en la court plus de

---

<sup>1</sup> Quoiqu'on y ait beaucoup travaillé depuis.

<sup>2</sup> Aurait

cent chevaulx et tout à large y entrerent lesdits princes, et ainssi arriverent droit au perron de marbre environ trois heures après midy, et pour ce que aisiément pour cause de sa goutte ne se povoit l'Empereur soustenir, le Roy fit estre preste sus ledit perron une chayere<sup>3</sup> couverte de drap d'or et là fu porté entre bras par les susdis chevaliers qui en avoyent la garde en ladicte chayere et assis.

*Chapitre XXXVIII. Ci dit comment le roy Charles receipt au palais l'Empereur*

[...] Lors fist le Roy lever l'Empereur à tout sa chayere et contremont les degrez porter a en sa chambre et aloit le Roy d'un costé et menoit le roy des Rommains à sa senestre main<sup>4</sup> et ainssi le convoya en sa chambre de bois d'Irlande qui regarde sus les jardins et vers la sainte chappelle qu'il lui avoit fait richement appareillier et toutes les autres chambres derriere laissa pour l'Empereur et son filz, et il fu logié es chambres et galatois<sup>5</sup> que son pere le roy Jehan fist faire. Apres que l'Empereur une piece<sup>6</sup> fu reposé, le Roy en sa chambre veoir l'ala [...]

Et est assavoir que la grant sale du palais, la chambre de parlement<sup>7</sup>, la chambre sur l'eaue, la chambre vert et toutes les autres notables chambres du palaiz, la sainte chappelle et celle d'emprès la chambre vert estoyent toutes très richement ordonnées et parées, tant au palaiz comme à Saint Pol, au chastel du Louvre, au bois de Vincenes, à Beauté, esquels hostelz le Roy mena, tint et festoya l'Empereur. [...]

Après soupper se retray le Roy avec lui le filz de l'Empereur et tant de barons comme entrer y pot<sup>8</sup> en la chambre de parlement, et là jouerent selon la coustume les menestriers de bas instrumens si doucement comme plus peut et là estoyent assis les deux rois en deux haultes chayeres où sus chascune ot ciel brodé à fleur de lis d'or. [...] Apres se retray le Roy en sa chambre et fist convoyer par ses freres le filz de l'Empereur en sa chambre.

*Chapitre XLII. Ci dit comment le Roy mena l'Empereur au Louvre*

Lendemain volt aler le Roy disner au Louvre, et à la pointe du pallaiz fu porté l'Empereur ; là estoit le bel batel<sup>9</sup> du Roy qui estoit fait et ordonné comme une belle maison moult bien paint par dehors et paré dedens ; là entrerent et prisa moult ce beau batel l'Empereur. Au Louvre arriverent ; le Roy monstra à l'Empereur les beauls murs et maçonages qu'il avoit fait au Louvre édifier ; l'Empereur, son filz et ses barons moult bien y logia et partout estoit le lieu moult richement paré ; en sale disna le Roy, les barons avec lui et l'Empereur en sa chambre.

---

<sup>3</sup> Le roi fit installer au pied dudit perron un fauteuil

<sup>4</sup> Alors, le roi fit porter l'empereur et son fauteuil, et au sommet de l'escalier il le fit porter en sa chambre ; le roi allait à son côté, et il menait le roi des Romains (l'empereur) à sa main gauche.

<sup>5</sup> Galetas : chambres des combles.

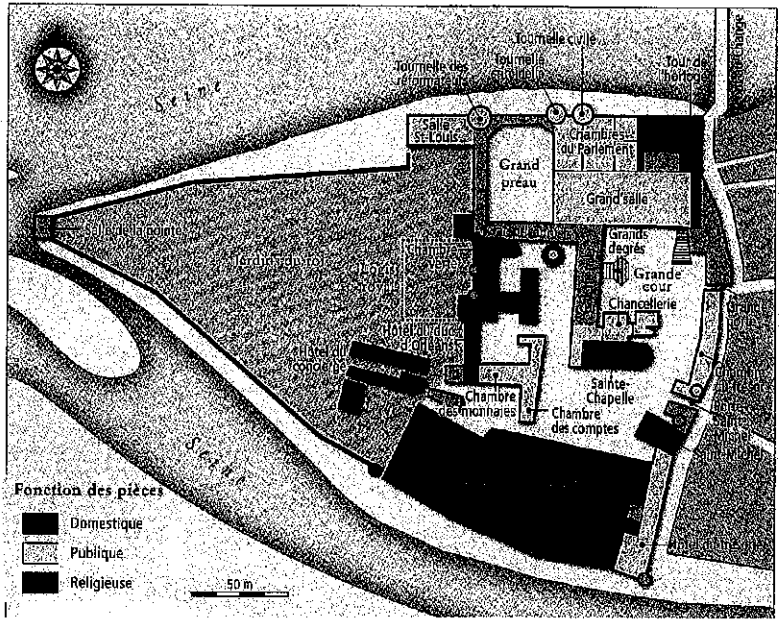
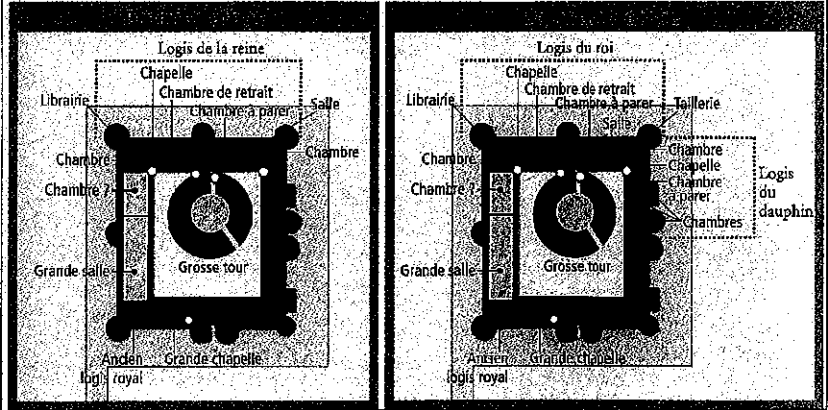
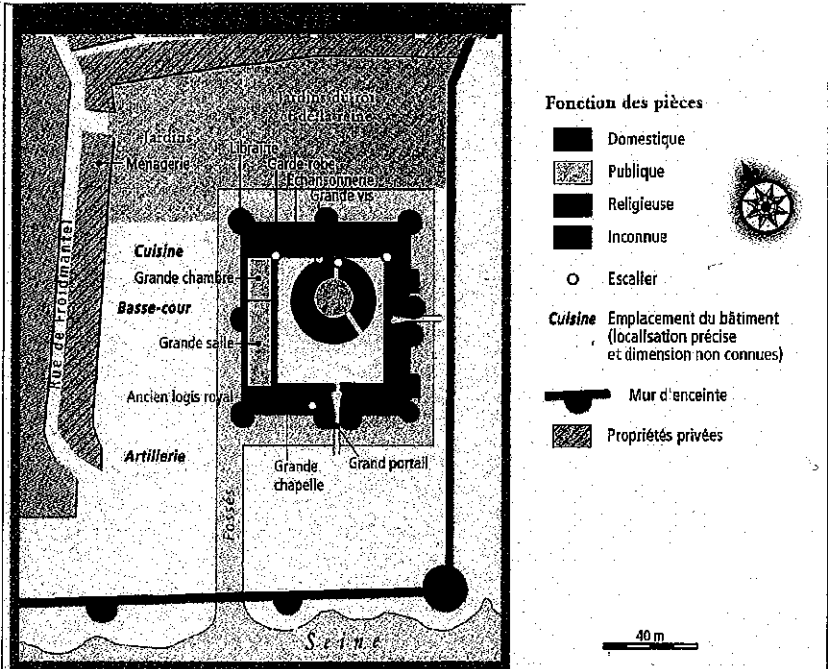
<sup>6</sup> Une pièce : un peu.

<sup>7</sup> La chambre de parent.

<sup>8</sup> Autant qu'il en put entrer.

<sup>9</sup> Bateau.

En vous aidant des deux plans ci joints (château du Louvre en haut et palais de la cité en bas) vous expliquerez la différence entre un palais et un château.



**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire médiévale 2 (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Madame CLOUZOT Martine**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

**Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets de dissertation suivants :**

**SUJET 1**

Les jongleurs et leurs auteurs entre l'antiquité gréco-romaine et le XVe siècle : quelles sont les mutations de leurs rapports avec les savoirs, l'écrit et la performance ?

*ou*

**SUJET 2**

Le jongleur au Moyen Âge : un instrument de la transmission culturelle ou un révélateur des mutations sociales de son époque ?

Vous indiquerez si vous traitez le sujet sur « un long Moyen Âge » ou si vous le situez dans une période (médiévale) précise.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire moderne 1 (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur LE PAGE Dominique**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso Agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1** (dissertation)

Tableau politique de l'Europe en 1559 (pays étudiés en cours).

*ou*

### **SUJET 2** (commentaire de texte)

#### **La France au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle**

En somme la volonté du roi est tout désormais, même dans l'administration de la justice car il n'y a personne qui osât obéir à sa conscience et contredire le monarque (...). Les Français honorent leur roi avec un sentiment si profond qu'ils lui ont donné non seulement leurs biens et leur vie, mais leur honneur et leurs âmes...

Il y a des pays plus fertiles et plus riches tels que la Hongrie et l'Italie. Il y en a de plus grands et de plus puissants, tels que l'Allemagne et l'Espagne, mais rien n'est aussi uni, aussi facile à manier que la France. Voilà sa force, à mon sens : unité et obéissance ... Aussi les Français, qui se sentent peut-être peu faits pour se gouverner eux-mêmes, ont-ils entièrement remis leur liberté et leur liberté aux mains de leur roi. Il lui suffit de dire : « Je veux telle somme, j'ordonne, je consens » et l'exécution est aussi prompte que si c'était la nation entière qui eût décidé de son propre mouvement. La chose est déjà allée si loin que quelques uns des Français mêmes, qui voient un peu plus clair que les autres, disent : « nos rois s'appelaient jadis reges Francorum ; à présent on peut les appeler reges servorum ». On paye au roi tout ce qu'il demande, puis tout ce qui reste encore à sa merci. Ce fut Charles VII qui alourdit le fardeau de cette obéissance, après avoir délivré le pays des Anglais ; puis Louis XI, puis Charles VIII en conquérant le royaume de Naples. Louis XII aussi y est pour sa part, mais le roi présent peut bien se vanter d'avoir dépassé tous les autres ; il fait payer plus abondamment que jamais. Il incorpore toujours de nouvelles possessions à celles de la couronne, sans rien perdre de ce qu'il possédait...

La couronne fait des progrès continuels en crédit et en richesse, et elle se garantit en même temps contre les guerres civiles. Les princes, étant pauvres, ne peuvent rien oser contre le roi, ainsi que le faisaient jadis les ducs de Bretagne, de Normandie, de Bourgogne, et tant d'autres grands seigneurs de Gascogne. Si quelqu'un par un mouvement irréfléchi, se hasardait à résister, comme le fit par exemple le prince de Bourbon, celui-là fournirait seulement au roi l'occasion de s'enrichir encore plus par sa ruine. En somme on pourrait affirmer que la loi salique, en interdisant le trône aux puînés et aux femmes, et en proclamant l'inaliénabilité des biens de la couronne, si elle n'a pas donné à la France l'empire du monde chrétien, lui a au moins frayé le chemin le plus court pour y arriver. Et si le roi de France n'avait pas rencontré dans sa route un prince aussi puissant et aussi bien au fait des desseins de cette couronne que l'est Charles-Quint, certes l'Italie presque entière, et une partie de l'Espagne (par la suite des prétentions sur la Navarre), tous les Pays-Bas et quelques-uns des Etats de l'Empereur, obéiraient maintenant aux fleurs de lys ; et la dignité impériale appartiendrait derechef à la France...

Quant au roi de France actuel, il s'est depuis trente-trois ans fait connaître à votre sérénité et à tout le monde ...

Le roi est maintenant âgé de cinquante-quatre ans : son aspect est tout à fait royal, en sorte que sans avoir jamais vu sa figure ni son portrait, à le regarder seulement, on dirait aussitôt : c'est le roi. Tous ses mouvements sont si nobles et majestueux, que nul prince ne saurait l'égaliser. Son tempérament est robuste, malgré les fatigues excessives qu'il a toujours endurées et qu'il endure encore dans tant d'expéditions et de voyages. Il y a bien peu d'hommes qui eussent supporté de si grandes adversités... Il mange et boit beaucoup ; il dort encore mieux et, qui plus est, il ne songe qu'à mener joyeuse vie. Il aime un peu la recherche dans son habillement, qui est galonné et chamarré, riche en pierreries et en ornements précieux ; les pourpoints mêmes sont bien travaillés et tissés en or ; sa chemise est très fine, et elle sort par l'ouverture du pourpoint, selon la mode de France... Ce roi, comme tous les autres rois de France, a reçu de Dieu, le don singulier de guérir les écrouelles par son attouchement. Les habitants mêmes de l'Espagne accourent pour profiter de cette propriété merveilleuse. La cérémonie a lieu dans quelque jour solennel, comme Pâques ou Noël, ou aux fêtes de la Vierge. Le roi se confesse d'abord et communique, puis il fait un signe de croix sur les malades en disant : « Le roi te touche, que Dieu te guérisse ».

Relation de Martino Cavalli (1546)

M.N. Tommaseo. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Imprimerie royale, 1838.



**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire moderne 2 (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur GARNOT Benoît**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso Agrafées et numérotées de  
1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1** (dissertation)

Devenir un criminel dans la France d'Ancien Régime.

*ou*

### **SUJET 2** (documents à commenter)

*[Comparution de Claude Marchand :]*

« Du vendredy 23 octobre 1761. Suivant le jugement en assignation est comparu en état d'assigné pour être ouy Claude Marchand maître perruquier, âgé de vingt-huit ans, natif de Cosme-sur-Loire, demeurant à Paris rue du Petit Lyon Saint-Sauveur. Après serment :

Interrogé à quel sujet il a injurié et maltraité le vingt-cinq du mois d'août dernier sur les neuf heures du soir la nommée Roze Yon qui demeure dans la maison dont il occupe la boutique.

A dit qu'il n'a pas maltraité cette fille, qu'il y a eu d'elle à luy une contestation sur ce qu'elle vouloit que la porte de l'allée restât ouverte, que luy répondant luy a représenté que c'estoit méchanceté de sa part, attendu qu'elle a un passe-partout ; que cette fille a commencé par luy dire des injures en l'appellant maquereau et en disant que sa femme avoit tenu bordel en campagne ; que cette même fille luy a encore porté un soufflet et l'a poussé contre le vitrage de sa boutique de façon qu'un carreau de vitre a été cassé ; que cette fille, qui étoit alors un peu prise de vin et furieuse, a poursuivy luy répondant dans sa boutique, et sans le secours de son garçon qui dormoit dans la boutique et qui au bruit se réveilla, cette fille luy auroit certainement porté quelques mauvais coups ; que luy répondant, à toutes les insultes et violences de la part de cette fille, n'a répliqué que quelques sottises, en luy disant qu'elle étoit une gueuse et qu'il ne convenoit pas ainsy de venir frapper un honnête homme chez luy, mais qu'il n'a aucunement frappé cette fille, que seulement son garçon l'a poussé dehors de la boutique et l'a fait rentrer dans l'allée, après quoy il s'est retiré et a fermé sur luy la porte de la boutique. Et néanmoins ladite fille est encore sorty dans la rue et jusqu'à onze heures du soir n'a fait que dire beaucoup d'injures contre luy répondant et son garçon, ce que les voisins ayant entendu, ils ont conseillé à cette fille d'aller rendre plainte devant un commissaire.

S'il n'a pas traité la plaignante de racrocheuse et s'il n'a pas prétendu faussement que cette fille racrochoit à sa porte, et qu'au contraire cette fille n'avoit laissé la porte ouverte que parce que la marchande de tabac voisine étoit venue avec la plaignante qui rentroit chez elle pour l'éclairer.

A dit qu'il n'a pas traité cette fille de racrocheuse, que cependant ladite fille avoit fait monter une personne chez elle, qu'il n'entend pas dire que cette fille soit une fille publique, néanmoins luy répondant voit tous les jours monter toutes sortes de gens chez elle, que l'appartement luy avoit été loué pour une femme veuve et sa fille arrivant de Rouen, qu'il a été bien trompé, qu'au reste l'histoire de chandelle et de la marchande de tabac voisine est supposée, et qu'il n'y a que la méchanceté de la part de la plaignante qui malgré tout ce qu'on a pu luy dire, avoit résolu que la porte resta ouverte en disant qu'elle se f[outait] du commissaire.

A luy remontré que cette fille passe dans le quartier pour avoir une conduite rangée.

A dit qu'il n'est pas témoin de sa bonne ou de sa mauvaise conduite, que tout ce dont il se plaint c'est qu'elle prétend que la porte de l'allée ne soit pas fermée.

S'il n'est pas vray que luy répondant a excédé cette fille de coups de pieds et de coups de poings, que son garçon a encore davantage maltraité ladite fille, que pendant que son garçon étoit à la frapper, luy répondant s'est écrié, en disant *frappe toujours, en attendant que j'ay trouvé un bâton*, de sorte que de tant de mauvais traitemens la plaignante a été fort incommodée et que sans le secours des voisins survenus aux cris de la fille, luy répondant et son garçon se seroient portés à de plus grands excès.

A dit que cela est faux, qu'il n'a pas frappé la plaignante, que son garçon n'a fait que la repousser de la boutique dans l'allée, et que les choses se sont passées ainsy qu'il l'a dit dans sa première réponse.

Lecture a persisté et signé. Marchand. »

*[Comparution de Guillaume Guenyot :]*

« Du samedy 24 octobre 1761. Suivant le jugement en assignation est comparu en état d'assigné pour être ouy Guillaume Guenyot, garçon perruquier chez Marchand maître perruquier, demeurant chez ledit Marchand rue du Petit Lyon, âgé de vingt-deux ans, natif de Dijon. Après serment :

Interrogé pour quelle cause son maître a cherché querelle le vingt-cinq août dernier sur les neuf heures du soir à la nommée Roze Yon qui demeure même maison, pourquoy luy et son maître ont injurié et frappé ladit Roze Yon avec toutes sortes de violences.

A dit que luy répondant dormoit alors, mais qu'il sçait que la querelle est venue sur ce que ladite Roze Pon vouloit que la porte de l'allée resta ouverte et que le bourgeois vouloit au contraire que ladite porte dont même ladite Roze Pon a un passe-partout fut fermée, étant d'usage de fermer cette porte à huit heures du soir, qu'à son égard il n'a pas injurié ladite fille et ne l'a pas maltraitée, n'a pas vu son maître maltraiter en aucune sorte ladite fille, et que seulement luy répondant s'étant réveillé au bruit d'un carreau de vitre cassé, et au même instant que cette fille venoit de donner un soufflet à son bourgeois, il l'a pris à bras le corps et l'a poussée de la boutique dans l'allée, après quoy il s'est retiré en fermant sur luy la porte de ladite boutique.

S'il n'a pas également porté des coups de poing et des coups de pied à cette fille dans la boutique et dans l'allée.

A dit qu'il n'a porté aucun coup à ladite fille.

Qui peut donc avoir frappé et maltraité ladite fille et luy avoir porté lesdits coups dont elle a été blessé et obligé de garder le lit, si ce n'est luy répondant et son bourgeois ?

A dit que cette fille n'a eu aucun mal, et que si elle s'est mise au lit, c'est sans doute pour faire coûter de l'argent à son bourgeois.

Si luy et son maître entendent accuser cette fille de libertinage ?

A dit que non, mais que l'on voit beaucoup de monde venir chez elle.

Lecture a persisté et signé. Guenyot.

[...] Fait le 24 octobre 1761, Moreau. »

**Référence :** Archives Nationales, Y 10559.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire contemporaine 1 (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur NERARD François-Xavier**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 4 pages recto verso Agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1** (dissertation)

Le pouvoir stalinien était-il sans limites ?

*ou*

### **SUJET 2** (commentaire de document)

9 février 1946

Le président :

La parole est à Joseph Vissarionovitch Staline. (L'apparition de Staline à la tribune est saluée par les électeurs d'une ovation enthousiaste qui dure plusieurs minutes. Tous les assistants, debout dans la salle du Grand Théâtre, acclament Staline : « Pour le grand Staline, hurra ! » « Vive le grand Staline, hurra ! » « Pour notre cher Staline, hurra ! »)

Staline :

Camarades,

Huit années se sont écoulées depuis les dernières élections au Soviet suprême. Cette période a été riche en événements décisifs. Durant les quatre premières années, les citoyens soviétiques ont travaillé avec ardeur à l'exécution du troisième plan quinquennal. Les quatre années suivantes embrassent les événements de la guerre contre les agresseurs allemands et japonais — les événements de la Seconde Guerre mondiale. Il est certain que la guerre est le fait principal de la période écoulée.

Ce serait une erreur de croire que la Seconde Guerre mondiale soit due au hasard ou à des fautes commises par tels ou tels hommes d'État. On en a commis, pourtant. En réalité, la guerre est née comme résultat inévitable d'un développement des forces économiques et politiques mondiales sur la base de l'actuel capitalisme de monopole. Les marxistes ont plus d'une fois déclaré que le système capitaliste de l'économie mondiale porte en soi des éléments de crise générale et de collisions de guerre, et que pour cette raison le capitalisme mondial, à notre époque, ne se développe pas dans le sens d'une progression harmonieuse et égale, mais à travers des crises et des catastrophes de guerre. C'est que, d'ordinaire, le développement inégal des pays capitalistes aboutit à la longue à compromettre brusquement l'équilibre à l'intérieur du système mondial du capitalisme. Et le groupe de pays capitalistes qui s'estime le moins pourvu en matières premières et en débouchés tente ordinairement de modifier la situation et de repartager à son profit les « sphères d'influence » en employant la force armée. Il en résulte une division du monde capitaliste en deux camps ennemis, et la guerre entre eux.

On pourrait peut-être bien éviter les catastrophes de guerre s'il était possible de redistribuer périodiquement les matières premières et les débouchés entre les pays en fonction de leur importance économique respective, au moyen de décisions concertées et pacifiques. Mais la chose est impossible dans les conditions capitalistes actuelles du développement de l'économie mondiale.

C'est ainsi que la première crise du système capitaliste de l'économie mondiale a eu pour résultat la Première Guerre mondiale, et la seconde crise, la Seconde Guerre mondiale.

Il ne s'ensuit pas, bien entendu, que la Seconde Guerre mondiale soit la copie de la première. Bien au contraire, la Seconde Guerre mondiale se distingue foncièrement de la précédente par son caractère. Il ne faut pas oublier qu'avant d'attaquer les pays alliés, les principaux États fascistes — Allemagne, Japon, Italie — avaient détruit chez eux les derniers vestiges des libertés démocratiques bourgeoises. Ils ont instauré chez eux un régime de cruauté et de terrorisme ; foulé aux pieds le principe de la souveraineté et du libre développement des petits pays ; déclaré que la politique de conquête des terres d'autrui était leur politique à eux, et ils ont proclamé hautement qu'ils recherchaient l'hégémonie mondiale et la propagation du régime fasciste dans le monde entier. Au surplus, en envahissant la Tchécoslovaquie et les régions du centre de la Chine, les États de l'Axe ont montré qu'ils étaient prêts à mettre à exécution leur menace d'asservissement de tous les peuples épris de liberté. Aussi bien, à la différence de la première, la Seconde Guerre mondiale, la guerre contre les États de l'Axe, a-t-elle pris dès le début le caractère d'une guerre antifasciste, libératrice, dont l'une des tâches était aussi le rétablissement des libertés démocratiques. L'entrée de l'Union soviétique en guerre contre les États de l'Axe ne pouvait que renforcer — et elle a effectivement renforcé — le caractère antifasciste et libérateur de la Seconde Guerre mondiale.

C'est sur cette base que s'est formée la coalition antifasciste de l'Union soviétique, des États-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et des autres États épris de liberté, coalition qui a joué par la suite un rôle décisif dans la défaite des forces armées des États de l'Axe.

[...] En ce qui concerne notre pays, cette guerre a été pour lui la plus cruelle et la plus dure de toutes les guerres que connaisse l'histoire de notre Patrie.

Mais la guerre ne fut pas seulement une malédiction. Elle fut aussi une grande école où toutes les forces du peuple ont été mises à l'épreuve et vérifiées. La guerre a mis à nu tous les faits et tous les événements de l'arrière et du front ; elle a arraché implacablement tous les voiles et camouflages qui dissimulaient la physionomie véritable des États, des gouvernements, des partis, et les a exhibés sur la scène sans masque, sans fard, avec tous leurs défauts et qualités. La guerre a fait subir une sorte d'examen à notre régime soviétique, à notre État, à notre gouvernement, à notre Parti communiste ; elle a fait le bilan de leur activité, comme pour nous dire : les voilà, vos hommes et vos organisations, leurs faits et gestes ; examinez-les attentivement, et que chacun reçoive selon son mérite.

[...] Ainsi, comment faut-il entendre la victoire que nous avons remportée sur nos ennemis ? Qu'est-ce que cette victoire peut signifier du point de vue de l'état et du développement des forces intérieures de notre pays ?

Notre victoire signifie, avant tout, que c'est notre régime social soviétique qui a triomphé ; que le régime social soviétique a subi avec succès l'épreuve du feu de la guerre et a prouvé sa parfaite vitalité.

On sait que la presse étrangère a affirmé maintes fois que le régime social soviétique était une « expérience hasardeuse » vouée à l'échec ; que le régime soviétique n'était qu'un « château de cartes » sans racines dans la vie et imposé au peuple par les organes de la Tchéka ; qu'il suffirait d'une petite poussée du dehors pour que ce « château de cartes » fût réduit en poussière.

Nous pouvons dire aujourd'hui que la guerre a renversé toutes ces affirmations de la presse étrangère, comme dénuées de fondement. La guerre a montré que le régime social soviétique est un régime véritablement populaire, issu des profondeurs du peuple et bénéficiant de son puissant appui ; que le régime social soviétique est une forme d'organisation sociale absolument viable et bien assise.

Mieux : il n'est plus question de savoir maintenant si le régime social soviétique est viable ou non, car après les leçons de choses fournies par la guerre, nul sceptique n'ose plus émettre de doutes sur la vitalité du régime social soviétique. Maintenant il est question de ceci : que le régime social soviétique s'est révélé plus viable et plus solidement assis que le régime social non soviétique ; qu'il est une forme d'organisation sociale meilleure que tout autre régime social non soviétique. [...]

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Fondamentale  
Histoire contemporaine 2 (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur GACON Stéphane**

**Durée de l'épreuve :**

**4 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso Agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.



## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1** (dissertation)

Nations et goûts alimentaires.

*ou*

### **SUJET 2** (étude de texte)

#### **Un restaurant modèle**

« J'ai dîné hier pour la modique somme de 75 centimes.

N'allez pas croire au moins que ce soit pour mon plaisir ou par nécessité que j'ai risqué cette expérience. Il ne s'agit ici ni d'un caprice, ni d'un parti pris d'économie sordide. Allons tout de suite au fait. Un philanthrope suffisamment fortuné, M. Ruelle, a fondé, rue de la Verrerie\*, un restaurant modèle, au point de vue des estomacs peu exigeants et des bourses modestes. Son entreprise inouïe repose tout entière sur la combinaison suivante : fournir à des consommateurs déshérités du sort les aliments nécessaires au prix coûtant, sans prélever un sou de bénéfice. La majoration n'est que de quelques centimes sur chaque plat et elle est destinée à l'entretien du personnel.

Le restaurant de la rue de la Verrerie est donc desservi par des fournisseurs spéciaux qui livrent, aux conditions les plus raisonnables, le pain, le vin, la viande et les légumes.

La maison les distribue à ses clients, en ne retenant pour elle que le prix de la cuisson et les appointements de son personnel. On pense bien que les menus ne sont pas très variés : pain déménage, bouilli, légumes secs, vin à vingt centimes le grand carafon, équivalant à la demi-bouteille du Bouillon Duval.

On ne sort guère de là. Mais, détail essentiel, l'addition ne dépasse guère la somme ci-dessus indiquée, soit quinze sous. Le restaurant à trente deux sous, le Dinochau d'antique mémoire, est enfoncé.

Je ne dirai point qu'il y ait là de quoi faire bombance. Galion affirmait, entre autres préceptes, qu'il était utile de sortir de table avec un restant d'appétit. Les clients de la rue de la Verrerie risquent évidemment de suivre cette maxime à la lettre. Mais la nourriture, sans être raffinée, est suffisamment saine et un supplément de haricots blancs n'est jamais refusé. Ce qui est rigoureusement interdit, par exemple, c'est la répétition de la ration de vin les ivrognes n'y trouveraient pas leur compte. Pour tout un repas, la portion de vingt centimes doit suffire. Après cela l'eau est à discrétion.

Et qu'on ne m'accuse pas de faire œuvre de prosélytisme appétissant. On conçoit sans peine que l'œuvre ne s'adresse qu'à une catégorie de la société, évidemment la moins heureuse. Il n'y a pas là de quoi allécher les appétits robustes : parmi ceux de mes lecteurs qui seraient tentés de suivre mon exemple, il en est plus d'un qui, en quittant les tables de marbre de la rue de la Verrerie, iront à un restaurant d'un autre ordre se compléter par un filet mignon ou un blanc de volaille. Mais l'entreprise, même vue de loin et au point de vue purement philanthropique, est intéressante ; c'est une des curiosités de la vie parisienne qui relève du domaine de la chronique.

Ajoutons que l'aspect du restaurant est très engageant. L'eau y est distribuée à profusion, et cet avertissement suffira sans doute à éloigner les partisans de Bacchus. Quand vous entrez, vous vous trouvez en face d'un premier guichet où l'on vous remet, suivant votre demande, une provision de jetons de différentes couleurs à 10 centimes la pièce. Il faut ensuite faire son ménage soi-même, aller chercher aux autres guichets l'écuelle de potage, le plat de viande, le pain, les légumes et le vin. Cela fait, vous vous installez à une table quelconque et l'on met à votre disposition des couverts en fer battu. On est prié de ne pas trop flâner, car une foule, sans cesse renouvelée, attend son tour.

L'interdiction de fumer est absolue. Verres, assiettes, couverts, tout est d'une exquise propreté. Mais ce qui est vraiment curieux et amusant, c'est d'assister au conseil que tiennent devant le guichet les familles pauvres : j'y ai remarqué hier un ouvrier, sa femme et trois mioches qui établissaient à haute voix leur budget. « Nous aurons assez de trois bons de viande, disait l'homme, moi d'abord je n'aime pas le bouilli. » « Prends-en quatre, répondait la femme, les enfants mangeront ce dont tu ne voudras pas. » Ils finirent par se décider, et je serais bien surpris si l'addition de la famille avait dépassé la somme de 1 fr. 50.

Inutile de dire que le fléau du pourboire est inconnu dans cet établissement ; c'est un exemple qui mériterait d'être suivi ailleurs. Un fonds de roulement de cent mille francs, versé par le fondateur de l'entreprise, doit subvenir aux avances et se retrouver intact à la fin de l'année. N'est ce pas que la tentative n'est point banale et qu'il sera curieux d'en suivre le sort ? »

*Le Temps*, 11 avril 1878.

\*Paris IV<sup>e</sup> arrondissement.

**UNIVERSITE de DIJON**  
Département d'Histoire

# **LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

## **Examens session 1 Janvier 2012**

### **Majeure Méthodologie**

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Épistémologie (S5)**

**Responsables du sujet :**

**Messieurs DUCHENE Hervé & RAUWEL Alain**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, après tirage au sort, l'une des deux périodes historiques suivantes :**

### **Histoire ancienne**

Dans sa préface à l'ouvrage de Louis Gernet, "Anthropologie de la Grèce antique", Paris, Maspero, 1968, Jean-Pierre Vernant écrit :

"Droit, guerre, légendes et culte de héros, famille et mariage, sectes religieuses, tragédie... — qu'importaient les thèmes ? Quels qu'ils fussent, Louis Gernet était à son affaire, dans son sujet, parce qu'il était chez lui en Grèce ancienne, à la façon d'un ethnologue qui, parti dès l'âge d'homme explorer une terre lointaine, ne l'aurait plus jamais quittée et en comprendrait le peuple à la fois du dedans et du dehors, avec le double regard de l'indigène et de l'étranger".

Illustrez ce propos en insistant sur la personnalité de Louis Gernet, son œuvre et sa conception des rapports entre anthropologie et histoire ancienne.

*ou*

### **Histoire médiévale**

"Pensez-vous que l'intérêt nouveau pour les questions de genres contribue à renouveler l'écriture de l'histoire ? Si oui, en quoi ? Si non, pourquoi ?"

---

## LICENCE 3

### SESSION 1 – JANVIER 2012

---

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Informatique (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur BOIVIN Alain**

**Durée de l'épreuve :**

**1 heure**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

---

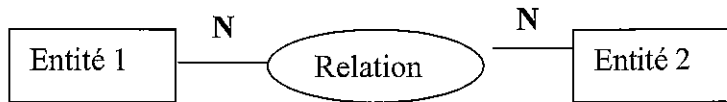
Le sujet comporte 4 pages recto verso et numérotées de 1/4 à 4/4.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

**Consigne :**

**Le candidat traitera l'ensemble des questions sur une copie d'examen :**

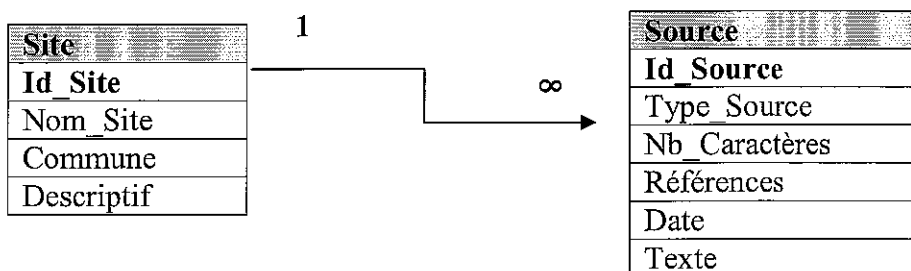
## Première partie : questions de cours (10 points).

1. Définir : **clé principale**, **clé étrangère**.
2. Le schéma suivant, représente une relation entre deux entités. Préciser son degré et sa cardinalité.



Quelle règle sera appliquée pour fixer le nombre et la structure des tables nécessaires ?  
(On n'oubliera pas, de conclure sur l'outil logiciel qui permettra de traiter ces données.)

3. Pour exploiter une base de données, on peut la **filtrer**.  
Préciser ce que produira cette action.  
Que différencie un filtre d'un tri?  
Donner deux exemples d'utilisation des filtres.
4. Lors de la conception d'une base de données concernant les maisons fortes du XIIIème au XVIème siècle, il apparaît que nous aurons besoin d'utiliser des dates. Pour cela, avec un tableur ou un SGBD, nous pourrions mettre ces éléments au format « date ».  
Quelles contraintes allons-nous rencontrer et quelles solutions devons-nous utiliser avec un tableur ? avec un Système de Gestion de Bases de Données ?
5. En effectuant une recherche concernant l'habitat fortifié de Côte d'Or, on utilise des textes provenant de différentes sources.  
En utilisant les champs des tables suivantes, établir la condition à exprimer dans une requête qui permette **d'obtenir la liste des communes, nom des sites, dates, types et références des sources, des sites localisés à « Sombernon » ou « Mâlain » référencés dans « archives ducal » entre 1250 et 1550.**



On pourra présenter cette requête complexe sous forme d'un tableau de même type que le tableau suivant (en précisant ce que signifient du point de vue logique les éléments indiqués sur une même ligne et en indiquant avec un X les éléments à afficher).

Champ :					
Table :					
Tri :					
Afficher :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Critères :					



## Seconde partie : étude de cas (10 points).

En effectuant une recherche concernant les sénateurs bourguignons sous la III<sup>ème</sup> République, nous sommes amenés à créer une base de données.

Pour **chaque élu**, on aura effectué une notice et répertorié outre son identité, sa profession, ses dates et lieux de naissance et décès, les caractéristiques de ses différents mandats ou fonctions ministérielles.

**Exemple 1 :** « *DETHOU (ALEXANDRE, RENÉ)*, propriétaire terrien , né le 18 avril 1819 à Bléneau (Yonne), mort le 20 juin 1896 à Bléneau. Député de l'Yonne de 1876 à 1892.[...] Sénateur de l'Yonne de 1892 à 1896...»

**Exemple 2 :** « *MAGNIEN (GABRIEL, ADOLPHE)*, Avocat, né le 5 janvier 1836 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), mort le 8 septembre 1914 à Plottes (Saône-et-Loire).[...] Député de Saône-et-Loire de 1885 à 1898[...] Sénateur de Saône-et-Loire de 1898 à 1914... Conseiller général du canton d'Autun à deux reprises ...»

**Exemple 3 :** « *SPULLER (SÉRAPHIN, JACQUES, Eugène)*, avocat, né le 8 décembre 1835 à Seurre (Côte D'Or), mort le 23 juillet 1896 à Sombornon (Côte D'Or) [...]Député de la Seine de 1876 à 1885. [...]Député de la Côte D'Or de 1885 à 1892. [...]Sénateur de la Côte D'Or de 1892 à 1896 [...]Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Affaires étrangères du 14 novembre 1881 au 27 janvier 1882. »

1. Représenter cette situation par un schéma conceptuel sous forme d'entités, avec leurs attributs et relations.
2. Faire figurer sur ce schéma la cardinalité de chaque relation.
3. Justifier l'outil qui sera nécessaire à une bonne réalisation? (tableur ou SGBD)
4. Indiquer pour chaque entité, en le **soulignant**, l'attribut qui servira de **clé primaire** (*ajouter éventuellement un attribut qui puisse servir de clé*).  
Ajouter les **clés étrangères** nécessaires, les souligner et indiquer **CE** devant leur nom.
5. Lors de la phase de réalisation de la base de données, chaque entité correspondra à une table. Serez-vous amené à ajouter d'autres tables à celles-ci ? pour quelles raisons ?

**LICENCE 3 / MASTER 1 / MASTER 2**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Épigraphie des mondes anciens (S5/S1/S3)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur DUCHENE Hervé**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1**

Qu'apporte l'épigraphie à la connaissance du sanctuaire de Delphes ?

*ou*

### **SUJET 2** (commentaire de document)

#### **Convention entre Delphes et Skiathos (1ère moitié du 4e s. av. J.-C.)**

Il a été convenu ce qui suit entre les gens de Delphes et les gens de Skiathos.

Les Delphiens ont accordé la promantie et l'exemption de toute taxe, sauf du pélanos.

Tarif du pélanos Pélanos. Cité : 1 statère éginétique. Particuliers: 2 oboles.

Pour la peau, cité : 2 oboles; particuliers: 1 obole.

Si on se présente pour les deux fèves, Cité : 1 statère éginétique ; particuliers : [...]

[...] pour le dieu, (victime oraculaire ?) sur la table sacrée: un bouc de premier choix, et les offrandes traditionnelles.

Les Delphiens fourniront aux Skiathiens une salle de banquet, du bois, du vinaigre, du sel. Le jour des Théoxénies, ils leur feront cadeau des parts.

Les Skiathiens auront aussi la prodikie et l'asylie.

L'octroi de ces privilèges aux Skiathiens a été décidé par les Delphiens par plus de 400 suffrages.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Paléographie médiévale (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur LEMESLE Bruno**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

Consigne :

Transcrire le document jusqu'à la ligne 12 comprise.

1176 1017

in nomine patris & filii & sps sci. Notum volumus  
et uniuersis scis matris ecclesie filius. quidam homo nomi-  
ne Adalardus. & quidam femine nomine Hildeuuis &  
Regana. qualiter liberi cum essent. pro eterna li-  
bertatis & remunerationis gloria. tributarios se esse con-  
stituerunt in loco blandinum dicto. ea uidelicet ratione  
ut essent de familia sci PETRI. & singulis annis in festi-  
uitate sci Martini .ii. soluerent denarios. Pro badi-  
monio uero .vi. soluerent denarios. Post presentis  
uitae discessum. ex propria facultate .xii. denarios  
predictae facerent persolui loco Mundeburdem uero  
uel defensionem ab eisdem loci rectore haberent.  
Siquis deinceps. siue nos ipsi. siue alius quilibet po-  
uens. seu quilibet extranea persona. siue ullus de  
heredibus aut pro heredibus nris. quod minime fieri  
dum credimus. hanc tanallitatis nre tradituuncula  
calumpniare uel infringere temptauerit. in primis  
quidem ira di uuentis. scilicet q. Marie. sci q. Petri. simul  
omnium scorum incurra offensam. & qd reprobis non eun-  
dicis. sed hae carta firma permaneat. Actum in blandinio  
tempore Rodberti regis. & Rikardi Abbatis  
Signum ipsorum Adalardi. Hildeuuis & Reganae.  
qui hanc traditionem fecerunt confirmari poterunt.  
Signum Baluini marchy. Signum Tiegari  
Signum Lambertici aduocati. Signum Beykini  
Signum Erpolfi. Signum Adaluuini  
Signum Guichardi prepositi. Signum Erredi.  
Signum Stephani. Signum Gutmarini  
Signum Erpolfi etc.

Ego quoq. Rainerus in testu & notu

REMIUS DELI...  
A. GARD...

---

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

---

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Paléographie moderne (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur SALVADORI Philippe**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

---

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

Consigne :

Transcrire le document.

25<sup>e</sup> octobre 1683 511 22<sup>e</sup> octobre 1683

Proffé &   
 Reuue & moult de fois   
 regardé & au regardé   
 Signé **L. M.** mil six cens Quatrevingtz

M. Le Roy & trois le vingt Cinquieme jour du mois d'octobre   
 Boulogne sur Mer apres midy a Dijon par deuant la no<sup>re</sup> Royal soubz ne<sup>re</sup>   
 D. O. Palen & demourant par S. M. David a Compaou &   
 Monsieur M. G. J. Bouhier seigneur de Br. salien   
 con<sup>se</sup> du Roy & de cour & parlemens de Boulogne   
 demourant a Dijon lequel a vendu Crea & constitué   
 perpetuellement pour luy & ses hoirs la cause   
 de M. Daniel Grangis Marchand a Dijon   
 present stipulant & acquiescant aussy perpetuellement pour   
 luy & les siens la Rente annuelle & perpetuelle   
 de quatrevingtz dix ~~livres~~ <sup>dischete</sup> sols deux deniers   
 payable a Chacun au pay lez d'yeu<sup>re</sup> Bouhier a lui   
 siens solidaiement sans division auz s. Grangis &   
 aux siens auz de Maison auz Dijon a Chacun   
 par eul jour que la dette des p<sup>re</sup>mi<sup>er</sup> don le premier   
 paiement se fera lez jour vingt Cinquieme octobre   
 Mil six cens quatre vingt quatre & ainsi a   
 Continus d'année & autres Jusques a l'extinc<sup>tion</sup>   
 Acquiescement du Capital de la Rente Qui a été   
 faite & constituée Moyennant le prix & somme   
 de Deux mil livres t<sup>re</sup> auz seig<sup>neurs</sup>

De Roisalicu paym et d. l'ivrai par lez J. Grangis  
Comptan Beallaman et d. fait l'jour de l'our  
d'augent et auton l'our monnoye ayant Cour  
presenc d'au l'ourmonign bar. nomme d' de moy d'esse  
Royal souz ne. D'ou j. de Cortant paye et satisfai  
Et quitta lez J. Daniel Grangis au proffu duquel  
Et d'au d'icelle j. a assigne et assigne l'ale Nante tam  
en p'nal. futuore que fraia. d'uo touz de une Casue  
San biens tam Maublen que Jumeublen p'nte et  
aduciu genballement p'nton qu'nt p'dit Jhu j'ouse auis  
Nroum a d'offen de payement d'icelle arribage et  
quand b'oung Jhu. Cour l'our d'icelle Curie et  
soub me li oblige par la cour d'icelle Nante  
Renonce l'our Jhu au l'our au Loger d'icelle  
no. de presenc de m' d'icelle gaillo d'icelle  
a d'icelle p'nicolac Cristan demencant avec Jhu  
Nroung requir d'ou l'our avec l'our par l'our  
Et moy l'our no. Royal souz ne. Sire moy  
In l'our l'our l'our l'our l'our l'our l'our l'our  
par l'our l'our l'our l'our l'our l'our l'our l'our

D. Grangis  
Cristan  
Guillo  
Gimman



**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Techniques de l'histoire contemporaine (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur JARRIGE François**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

## **Consigne :**

**Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

### **SUJET 1** (dissertation)

Le rôle et l'évolution du quantitatif en histoire contemporaine

ou

### **SUJET 1** (commentaire de texte)

**Qu'est ce que l'histoire sociale ?**

Vous commenterez de façon argumentée le texte ci-dessous :

« Généralement l'histoire sociale est vue comme le domaine qui étudie la « société » ou les « faits sociaux ». Cette définition a l'inconvénient d'être extrêmement large. Comme le disait déjà Lucien Febvre dans les années 1930, puisque ce sont les hommes qui font l'histoire, tout est « social » en histoire. Donc l'histoire sociale est une histoire totale. Mais, si l'on suit cette logique, tous les historiens peuvent affirmer, quelle que soit leur compétence, qu'ils font eux aussi de l'histoire sociale. Celle-ci perd alors toute consistance. Dans la pratique, les meilleurs historiens sociaux ont contournée cette difficulté en tissant des alliances avec les disciplines voisines. L'histoire économique et sociale de Braudel et Labrousse a été en fait une histoire *économique* de la société, enrichie par la suite d'une histoire démographique, puis d'une histoire anthropologique. Bref, l'histoire sociale ne peut véritablement exister comme secteur autonome de la recherche que si elle est définie non pas par rapport au domaine de la réalité qu'elle étudie (le « social), mais par rapport au type de compétence scientifique qu'elle met en œuvre. C'est ce constat qui m'a conduit, avec d'autres collègues, à délaisser l'étiquette « histoire sociale pour lui substituer le terme de « socio-histoire ; terme qui désigne le courant de la recherche historique qui entretient des rapports privilégiés avec la sociologie. Bien que l'expression n'ait pas été employée à l'époque, la « socio-histoire » a été l'une des dimensions importantes du projet défendu par les *Annales* dans les années 1930, surtout grâce à Marc Bloch, le plus sociologue de tous les historiens français. Mais après la Seconde Guerre mondiale, le développement des liens avec l'économie, la démographie, l'anthropologie, n'a pas permis l'épanouissement de cette histoire sociologique que Marc Bloch appelait de ses vœux. C'est pourquoi, aujourd'hui, il nous faut repartir de son héritage ».

Gérard Noiriel, *Etat, nation et immigration*, Paris, Gallimard, 2001, p. 71-72.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Langue vivante 1 - ALLEMAND (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Madame MARCHENOIR Sylvie**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso et numérotées de 1/3 à 3/3.  
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

## **Consigne :**

### **Le candidat traitera l'ensemble des questions sur une copie d'examen :**

#### **Leben in Berlin**

Als rasant, bunt und voller Überraschungen schätzen es die einen, eine Spur zu hektisch finden es andere. Berlin fasziniert, weil es wandlungsfähig ist und viele Gesichter hat. Die Unterschiede sind krasser, Konflikte greifbarer und Probleme größer als andernorts. Doch selbst die Widersprüche, die Berlin erzeugt, sind Teil seiner Anziehungskraft.

Jeder verbindet persönlich etwas anderes mit der Stadt: die berühmte Museumsinsel, das Schloss Charlottenburg, die Freizeit- und Erholungsparks, die zahlreichen kulturellen Veranstaltungen oder die Theaterszene mit ihrem Hang zum Provokativen. Die ständige Verlockung, Neues zu entdecken, gehört zum Lebensgefühl in dieser Stadt.

Nicht zu vergessen sind die Cafés, Kneipen und Restaurants jeder Preisklasse, die internationale und heimische Spezialitäten bereithalten. Besonders das Nachtleben, das keine Sperrstunde kennt, lockt mit zahlreichen Bars, Diskotheken und Clubs, aber auch mit Ausstellungen und Open Air Events. Auch hier spürt man die ungewöhnliche Vitalität und Dynamik der Stadt.

Berlin ist international und kreativ. In der Hauptstadt spiegelt sich der schnelle Wechsel von Einflüssen und Tendenzen. Dieses Neben- und Durcheinander der Stile macht die Stadt attraktiv vor allem für junge Menschen aus aller Welt. Mehr als 790.000 Menschen unter 25 Jahren leben in Berlin, das sind 23,2 Prozent der Gesamtbevölkerung.

## Fragen zum Text *Leben in Berlin*

### 1 – Assoziieren Sie jedes Stichwort mit einer Definition! (3 Punkte)

die Veranstaltung	das eigene Land betreffend; in einer bestimmten Heimat vorhanden
der Hang zu etwas	gesetzlich festgelegte Uhrzeit, zu der Gaststätten täglich geschlossen werden müssen
die Verlockung	fühlen, merken
heimisch	etwas, was organisiert wird
die Sperrstunde	die Neigung zu etwas
spüren	die Lust, die Versuchung

### 2 – Übersetzen Sie die letzten drei Abschnitte des Textes: „Jeder verbindet persönlich etwas anderes ... das sind 23,2 Prozent der Gesamtbevölkerung.“ (8 Punkte)

### 3 – Überlegen Sie sich geeignete Konjunktionen, um die Sätze miteinander zu verbinden! (9 Punkte)

- 1 – Er sagt; er ist krank.
- 2 – Er arbeitet fleißig; der Vater gibt ihm Geld.
- 3 – Ich weiß nicht; er arbeitet am Samstag.
- 4 – Es regnet; wir kommen nicht.
- 5 – Er war klein; er lebte in Berlin.
- 6 – Er fuhr in die Berge; es regnete immer.
- 7 – Wir bleiben zu Hause; es ist zu kalt.
- 8 – Die Mutter arbeitet; ihr Kind schläft.
- 9 – Es regnet sehr stark; er geht spazieren.

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie  
Langue vivante 1 - ANGLAIS (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur BLANC Philippe**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

## Consigne :

### Choisir un des deux sujets suivants portant sur l'article « Old Age in Rome » :

#### SUJET 1

Synthèse (entre 260 et 320 mots environ) selon le sujet suivant :

*Explain the relationship between age and social status for men in Ancient Rome. How did this relationship evolve ?*

ou

#### SUJET 2

Traduction en français du texte ci-dessous (correspondant aux lignes 300 à 357 de l'article.)

### Old Age in Ancient Rome

It is no coincidence that Cicero wrote a philosophical dialogue on the nature of old age in his sixty-second year and dedicated it to his lifetime friend and financial advisor - Atticus (aged sixty-five). It was intended to lighten their 'common burden of old age'. While it may have served that purpose, and certainly followed in a tradition of philosophic writings on the subject, it is clearly a **plea** (= *un appel*) from a man who had been sidelined from the central political events of his day. Cicero was appealing for the honour and position he considered his experience **entitled** (= *donner droit à ..*) him to. The work, *Cato the Elder on old age*, (*Cato maior de senectute*), was written as a dialogue set in the past (150 BC) between Cato, aged eighty-four, and Scipio and Laelius, in their mid-thirties. The sentiments expressed are not reflections of a real lived experience of old age but they encapsulate hopes and anxieties which would have been common to many upper-class Romans, and, indeed, have echoes for today. Cato argued that while old age brought certain physical disadvantages it need not prevent continued mental activity. He recommended memory exercises. Using examples from the past he stated his case that those with experience have much to offer in terms of advice and authority, which, while it could no longer be expressed in positions that require physical prowess, could be used in persuasive public speaking. He maintained that the weakness of old age should be resisted by a seriously undertaken regimen of frugal eating moderate exercise and intellectual pursuit. A common complaint, that increasing age brought about reduced sexual activity, should in fact be welcomed. Like the desire to over-**indulge in** (= *s'adonner à ..*) eating and drinking, sexual activity and desire were a part of an earlier stage of life that should be happily laid aside as a distraction from the higher pursuits of the mind. For Cato (Cicero) the only real downside to old age was that its presence signified the approach of death.

---

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**  
**SESSION 1 – JANVIER 2012**

---

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie**  
**Langue vivante 1 - ESPAGNOL (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Madame GARCIA Inès**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

---

Le sujet comporte 4 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/4 à 4/4. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.



**Consigne :**

**Veillez répondre à toutes les questions sur une copie d'examen.**

\*\*\*\*\*

# El drama de Centroamérica

Los carteles de la droga se están trasladando de México a los países centroamericanos

Andrés Oppenheimer 20/11/2011

Mientras la sangrienta guerra contra los carteles del narcotráfico en México genera titulares en todo el mundo, hay un hecho poco difundido que está causando cada vez más alarma entre funcionarios estadounidenses y latinoamericanos: la violencia del narcotráfico en Centroamérica ya ha superado a la de México. Hasta en Costa Rica, un país que suele ser llamado “la Suiza de Latinoamérica” por ser una isla de paz y prosperidad en la región, está creciendo la ansiedad por la creciente ola de violencia relacionada con las drogas.

Durante una visita a este país la semana pasada, me sorprendió descubrir que la criminalidad se ha convertido súbitamente en la preocupación número uno de los costarricenses. Pese a que otra encuesta reciente proclamó a Costa Rica el país con la gente más feliz del mundo —algo que casi todos aquí recuerdan a los visitantes con una mezcla de orgullo e ironía—, hay nerviosismo en el paraíso. El promedio de homicidios de los cinco países centroamericanos es de 43 personas por cada 100.000 habitantes por año, más del doble del de México. Por otra parte, Honduras y El Salvador tienen el índice de homicidios más alto del mundo, según un nuevo Estudio Global sobre el Homicidio de Naciones Unidas. El año pasado, el índice de homicidios por 100.000 habitantes fue de 82 personas en Honduras, 66 personas en El Salvador, 41 en Guatemala y 11 en Costa Rica. Comparativamente, el índice de homicidios fue de 18 en México, y cinco en Estados Unidos, según el estudio.

En una entrevista en el palacio presidencial, la presidenta costarricense, Laura Chinchilla, no ocultó su preocupación por el creciente índice delictivo de su país. Aunque Costa Rica tiene tasas de homicidio mucho menores que sus vecinos, se han duplicado en los últimos 10 años, me señaló. Gran parte del aumento del índice de criminalidad en Costa Rica se debe a los ajustes de cuentas entre los narcotraficantes. Pero si lo que ocurrió en Colombia y México sirve como presagio de lo que podría ocurrir en Costa Rica, el paso siguiente será que los narcotraficantes empiecen a tratar de extorsionar a funcionarios públicos, y luego a asesinar a aquellos que se nieguen a aceptar su dinero, afirmó la presidenta.

“Sí, claro que me preocupa”, me dijo Chinchilla. “Cuando proyecto ciertas tendencias de Costa Rica hacia el futuro, no puedo dejar de verme en el espejo de otras sociedades”, agregó, refiriéndose a Colombia y México. Y añadió: “Yo me estoy adelantando a los hechos, porque son los primeros síntomas de un problema que una vez que echa raíces en una sociedad, crea un trauma social y un costo social enorme para una nación”.

Los funcionarios estadounidenses dicen que Costa Rica, al igual que otros países que se están usando como puntos de tránsito de la droga, tiene motivos para alarmarse. El 95% de la cocaína que llega a Estados Unidos pasa por Centroamérica, afirman.

William Brownfield, el jefe de la oficina Antinarcóticos y Cumplimiento de la Ley del Departamento de Estado, me señaló que Centroamérica ya ha superado a México como amenaza de seguridad para Estados Unidos. Y ningún país usado como punto de tránsito de drogas está a salvo, agregó. “La historia nos enseña que es físicamente imposible para un país quedarse exclusivamente como un país de tránsito de drogas”, me dijo Brownfield. Los países de tránsito de la droga se convierten pronto en países consumidores, por la simple razón de que los narcotraficantes les pagan a sus contactos con heroína o cocaína en vez de pagarles con dinero. Y sus socios locales tienen que vender esa droga en el país para poder convertirla en efectivo, explicó Brownfield.

Mi opinión: Aunque Washington no lo reconozca, el hecho de que los carteles de la droga se estén desplazando de México a Centroamérica es evidencia de que algo no funciona en la estrategia antidrogas de Estados Unidos. Primero, tras el Plan Colombia, los carteles se trasladaron de Colombia a México. Ahora, después del Plan Mérida, se están trasladando de México a Centroamérica. El próximo paso, si Estados Unidos apoya un plan similar para Centroamérica, se trasladarán al Caribe o a algún otro sitio.

Es hora de considerar la posibilidad de legalizar la marihuana y usar lo recaudado para educación y prevención de la droga en Estados Unidos, Europa, Brasil y otras naciones consumidoras, así como para ayudar a que los países productores y de tránsito puedan combatir más eficientemente a los carteles más violentos. De otra manera, seguiremos gastando miles de millones de dólares y nos embarcaremos en nuevas guerras contra las drogas tan solo para lograr que los carteles del narcotráfico se sigan mudando de un lugar a otro.

*El País, Madrid, 20/11/2011*

---

### **I Comprensión**

1. Resuma el texto
2. ¿Qué opina acerca de las declaraciones de la presidenta costarricense?

### **II Traducción**

1. Mientras la sangrienta guerra contra los carteles del narcotráfico en México genera titulares en todo el mundo, hay un hecho poco difundido que está causando cada vez más alarma entre funcionarios estadounidenses y latinoamericanos: la violencia del narcotráfico en Centroamérica ya ha superado a la de México. Hasta en Costa Rica, un país que suele ser llamado “la Suiza de Latinoamérica” por ser una isla de paz y prosperidad en la región, está creciendo la ansiedad por la creciente ola de violencia relacionada con las drogas.
2. La violence est en train de croître au Costa Rica.
3. On ne nous dit pas tout au sujet du trafic de drogues en Amérique Centrale.
4. C’est en allant au Costa Rica en octobre qu’il s’est rendu compte de l’augmentation de la violence.

### **III Conjugación**

- Le------(decir au passé simple indicatif 1e personne du singulier) : ¿por qué------(hacer au passé simple indicatif 2<sup>e</sup> personne du singulier) eso
- ------(estar au passé simple indicatif 1e personne du pluriel) en Ávila algunos días.
- El hombre------(poner au futur indicatif) su maleta sobre el banco.
- Como si no------(poder à l’imparfait du subjonctif 3e personne du singulier) más, se tiró al suelo y se durmió
- ¡ No------(salir impératif 2e personne du singulier) ahora, hombre, que ----  
----- (hacer, présent de l’indicatif 3e personne du singulier) demasiado calor !

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**  
**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie**  
**Seconde langue vivante/ancienne - ALLEMAND (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur FORGEOT Vincent**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 10 pages recto uniquement agrafées et numérotées de 1/10 à 10/10. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1/10

**Consignes :**

**Tous les exercices devront être rédigés sur le sujet d'examen.**

**Le candidat indiquera au bas de chaque page du sujet son numéro d'étudiant.**

**Le sujet d'examen sera inséré dans une copie dûment renseignée et anonymée.**

\*\*\*\*\*

**Barème :**

- I- Lexique...../30
- II- Traduction...../20
- III- Grammaire...../70

<b>NOTE :</b> ...../120    ▶    ...../20
--

**Appréciations :**

--

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A) Exercice n°1 :

/ 15

Donnez les équivalents français des expressions suivantes

- Das Jurastudium :

↳ .....

- Ein Gelübde ablegen :

↳ .....

- In das Kloster eintreten :

↳ .....

- Seine Askese verschärfen :

↳ .....

- Sich als Sünder fühlen :

↳ .....

- Die Vorlesung :

↳ .....

- Der Begriff der Gerechtigkeit Gottes :

↳ .....

- Die Unvollkommenheit der Menschen :

↳ .....

- Die Gerechtigkeit wird den Menschen um ihres Glaubens willen geschenkt :

↳ .....

.....

- Eine Gnade Gottes :

↳ .....

- Die Reformation :

↳ .....

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Die 95 Thesen vom 31. Oktober 1517 :

↙.....

- Überzeugt sein :

↙.....

- Die Lehre der Kirche verteidigen :

↙.....

- Die verweltlichte Kirche :

↙.....

B) Exercice n°2 :

/ 15

Donnez les équivalents allemands des expressions suivantes :

- L'hérétique :

↙.....

- Le procès en hérésie :

↙.....

- Interroger :

↙.....

- Se rétracter :

↙.....

- Se détacher de l'autorité de l'église romaine :

↙.....

- La bulle pontificale menaçant Luther d'excommunication :

↙.....

- Refuser de se rétracter :

↙.....

- Brûler la bulle pontificale :

↙.....

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Les Saintes Ecritures :

↪ .....

- L'Edit de Worms :

↪ .....

- La persécution des partisans de Luther :

↪ .....

- Traduire le Nouveau Testament en allemand :

↪ .....

- Des troubles éclatent :

↪ .....

- L'autorité des Saintes Ecritures :

↪ .....

- La jacquerie :

↪ .....

II- Traduction :

/ 20

A) Version :

/ 10

Traduisez le passage suivant :

Friedrich Wilhelm wurde am 14. August 1688 in Berlin geboren. (---) Er war das genaue Gegenteil seines Prunk<sup>1</sup> liebenden und an Kunst und Wissenschaft interessierten Vaters. Er war nüchtern, einfach und sparsam<sup>2</sup>. Auch in seinem Pflichtbewusstsein<sup>3</sup> unterschied er sich von den meisten Fürsten seiner Zeit. Darin war er vom Pietismus beeinflusst, der im Gegensatz zum orthodoxen Protestantismus die persönliche Frömmigkeit<sup>4</sup> des Einzelnen betonte. Friedrich Wilhelm schränkte sofort nach seinem Regierungsantritt die Ausgaben für den Hof drastisch ein<sup>5</sup> und stellte einen ausgeglichenen Etat<sup>6</sup> auf.

<sup>1</sup> Der Prunk : le faste

<sup>2</sup> Sparen : économiser

<sup>3</sup> Das Pflichtbewusstsein : la conscience du devoir

<sup>4</sup> Die Frömmigkeit : la piété

<sup>5</sup> Einschränken : limiter

<sup>6</sup> Der Etat : le budget

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5/10



↵ .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

B) Thème : / 10

Traduisez les phrases en allemand :

- 1) Frédéric le Grand qui était doué pour les arts et ouvert aux courants intellectuels de son époque, a souffert d'une éducation extrêmement dure.

↵ .....

.....

.....

- 2) Il a dû assister à l'exécution de son ami et compagnon de fuite dans la forteresse de Küstrin.

↵ .....

.....

- 3) Il mena à bien le renforcement de la position de force de la Prusse en forçant l'Autriche à céder la Silésie.

↵ .....

.....

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A) La déclinaison :

/ 40

1) **Le nominatif :**

- Ein\_\_\_\_\_ Freund aus Düsseldorf hat mich eingeladen.
- Er ist d\_\_\_\_\_ Sohn eines berühmten Architekten.
- Sein\_\_\_\_\_ Eltern wohnen ganz in der Nähe.
- Mein\_\_\_\_\_ Koffer ist zu schwer.
- D\_\_\_\_\_ Reise kostet viel Geld.
- D\_\_\_\_\_ Zug hatte eine Stunde Verspätung.
- Es war ein\_\_\_\_\_ Schnellzug.
- Mein\_\_\_\_\_ Freund hat mich am Bahnhof abgeholt.
- Sein\_\_\_\_\_ Freundin war auch dabei.
- Sein\_\_\_\_\_ Auto hatte eine Panne.

2) **L'accusatif :**

- Gestern habe ich ein\_\_\_\_\_ Mantel gekauft.
- Morgen kaufe ich ein\_\_\_\_\_ Kleid.
- Ich habe kein\_\_\_\_\_ Platz gefunden.
- Ich suche ein\_\_\_\_\_ Spiegel.
- Habt ihr schon unser\_\_\_\_\_ Haus gesehen ?
- Schreib doch jetzt kein\_\_\_\_\_ Roman.
- Sie haben sich endlich ein\_\_\_\_\_ Computer gekauft.
- Wo habt ihr dies\_\_\_\_\_ Zelt gekauft.
- Ich habe mein\_\_\_\_\_ Uhr vergessen.
- Zu Weihnachten bekomme ich ein\_\_\_\_\_ Geige.

3) **Le datif :**

- Was macht er ? – Er schreibt sein\_\_\_\_\_ Freundin.
- Weiß Herr Boote Bescheid ? – Ja, Peter hat sein\_\_\_\_\_ Vater alles erklärt.
- Wem hat sie das Buch geschenkt ? – Ihr\_\_\_\_\_ Nichte.

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

- Was hat er dann gemacht ? – Dann hat er d \_\_\_\_\_ Polizisten eine Zigarette angeboten.
- Wem hast du dein Fahrrad geliehen ? – Mein \_\_\_\_\_ Freund Alois.
- Wem hast du die Zeitung gegeben ? D \_\_\_\_\_ Oma.
- Wem soll ich den Ball geben ? – D \_\_\_\_\_ zwei Kindern dort.
- Was hast du gesagt ? – Du solltest dein \_\_\_\_\_ Eltern schreiben.
- Wem will er diesen Teppich schenken ? – Sein \_\_\_\_\_ Mutter.
- Wem hast du das gesagt ? – D \_\_\_\_\_ Lehrer.

**4) Le génitif :**

- Ich war noch nicht in der Wohnung mein \_\_\_\_\_ Bruder \_\_\_\_\_.
- Die Räume unser \_\_\_\_\_ Wohnung sind ziemlich klein.
- Die Heizung d \_\_\_\_\_ Wohnwagen \_\_\_\_\_ nimmt wenig Platz ein.
- Die Besichtigung d \_\_\_\_\_ Stadtzentrums \_\_\_\_\_ ist heute nicht möglich.
- Erkennst du nicht die Stimme dein \_\_\_\_\_ Onkel \_\_\_\_\_ ?
- Ich habe nicht den Brief dein \_\_\_\_\_ Freund \_\_\_\_\_ wieder gefunden.
- Was ist die Adresse dein \_\_\_\_\_ Bank ?
- Was ist die Nummer dein \_\_\_\_\_ Wohnung ?
- Ich habe mir den Computer unser \_\_\_\_\_ Nachbarn ausgeliehen.
- Hast du nicht das Geschenk dein \_\_\_\_\_ Schwester vergessen ?

B) La conjugaison : / 30

Conjugez les phrases suivantes successivement au **présent de l'indicatif**, au **prétérit** et au **parfait** :

1) Der Briefträger – die Tür aufmachen

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

2) Ich – einen Brief in den Briefkasten einwerfen

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3) Er – ein Buch über Friedrich den Großen lesen

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

4) Er – erfahren – dass – der König – sich für die geistigen Strömungen seiner Zeit  
interessiere

Présent de l'indicatif : .....

.....

Prétérit : .....

.....

Parfait : .....

.....

5) Wir – uns einen Laptop kaufen.

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

6) Rolf – von zu Hause ausreißen

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

7) Er – die Bekanntschaft eines Österreichers machen

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

8) Er – seine Prüfung bestehen

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

9) Warum – du – so laut sprechen - ?

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

10) Der König – die Folgen des Krieges beheben.

Présent de l'indicatif : .....

Prétérit : .....

Parfait : .....

*J'espère que vous avez révisé vos verbes forts !*

N° étudiant :

--	--	--	--	--	--	--	--

---

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**  
**SESSION 1 – JANVIER 2012**

---

**Epreuve écrite :**

**UE Majeure Méthodologie**  
**Seconde langue vivante/ancienne - ESPAGNOL (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur ESPÍÑA BARROS Diego**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

---

Le sujet comporte 5 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/5 à 5/5. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

**Consigne :**

**Veillez répondre à toutes les questions sur une copie d'examen.**

\*\*\*\*\*

## ***La caída de Numancia***

En el año 135 a.C., el Senado romano eligió a Escipión para doblegar a Numancia, la ciudad celtíbera que llevaba veinte años resistiendo a las legiones en Hispania. Sus habitantes prefirieron morir antes que rendirse.

Los numantinos resistieron el poder de las legiones de Roma durante veinte años, hasta la llegada de Escipión, un implacable general que logró rendir la ciudad cortando el acceso de alimentos al interior de la urbe. Publio Cornelio Escipión sería recordado por los romanos, según el historiador Valerio Máximo, como el hombre que «barrió de la faz de la tierra a los dos ciudades que más amenazaban el poderío de Roma». Esas dos ciudades fueron Cartago (cerca de la actual Túnez), conquistada y destruida por Escipión en 146 a.C., y Numancia (próxima a Soria), la ciudad celtíbera que el mismo general conquistó y destruyó trece años después.

A primera vista, esta equiparación entre la poderosa capital cartaginesa y Numancia, «una ciudad bárbara y pequeña, de escasa población» -según el historiador Apiano-, podría parecer una licencia retórica. Pero esa impresión desaparece si se sigue la historia del «largo y difícil conflicto» que Roma tuvo que afrontar en Hispania, una guerra de veinte años de duración que exasperó a los romanos como ninguna otra, y que sólo terminó gracias al talento y la fuerza de ánimo de uno de los más grandes generales de la historia. El origen del conflicto se sitúa en la llamada guerra celtibérica (154-151 a.C.), que enfrentó por primera vez a los romanos con los pueblos de la Celtiberia, asentados entre el curso alto del Duero y el Ebro medio: titos, belos y, especialmente, arévacos. La ciudad más importante de estos últimos era Numancia, que se levantaba en lo que hoy es el término de Garray, a ocho kilómetros de Soria. Situada en un montículo que dominaba la unión del Duero y dos de sus afluentes, y que constituía una excelente posición defensiva, Numancia acogió desde el inicio de la contienda a los guerreros de otros pueblos vecinos, y se convirtió en el símbolo de la resistencia celtíbera frente a Roma. Los sucesivos gobernadores romanos -pretors o cónsules que se renovaban cada año- atacaron repetidamente la plaza, pero no lograron conquistarla. Todo lo contrario: los arévacos concentrados en Numancia infligieron a los ejércitos romanos derrota tras derrota, humillación tras humillación. «Apenas si había romano que resistiera la mirada y la voz de un numantino», comenta el historiador Floro. Llegaron incluso a infundir temor en la ciudadanía de Roma. El historiador Polibio, que bautizó este conflicto como «guerra de fuego», escribe que «era claro que aquella guerra los acobardaba y entre los jóvenes cundió un desánimo extraño», por lo que trataban de evitar que los alistaran para la guerra en Hispania. Después de cuatro años de fracasos, los romanos aceptaron dejar en paz a Numancia a cambio de una compensación simbólica en forma de rehenes y dinero. Durante los años siguientes, los romanos estuvieron ocupados intentando sofocar otro incendio en el sur de la Península: la guerra contra Viriato, en Lusitania. En 144 a.C., las «llamas» de ese conflicto se extendieron hacia el norte y llegaron a Celtiberia, donde Viriato incitó a arévacos, titos y belos a rebelarse contra Roma. Éste fue el origen de lo



qué los historiadores antiguos denominan «guerra numantina» y que en realidad constituía el segundo y último episodio de la «guerra celtibérica» iniciada diez años antes. Otra vez los celtíberos se concentraron en Numancia, y de nuevo Roma se sintió impotente frente a los numantinos, a pesar de que envió uno tras otro a sus cónsules anuales al frente de grandes contingentes de infantería y caballería: Quinto Cecilio Metelo, Quinto Pompeyo, Marco Popilio Lenas, Cayo Hostilio Mancino... Este último, gobernador en 137 a.C., se dejó sorprender por los numantinos y al ver sitiado a su ejército no tuvo más remedio que aceptar un tratado de paz, «de igual a igual», entre Numancia y Roma. Los romanos no recordaban un revés parecido desde la batalla de las Horcas Caudinas, casi doscientos años antes, cuando los samnitas derrotaron a varias legiones romanas y obligaron a su general, Herenio, a aceptar una humillante rendición. Siguió tres años de tregua en que los sucesivos gobernadores romanos prefirieron dedicarse a saquear las tierras limítrofes a las de los numantinos. Cuando el último de estos gobernadores, Cneo Calpurnio Pisón, acabó su mandato a finales de 135 a.C., se retiró con su ejército a la Carpetania (las tierras de los carpetanos, en la zona de Toledo) para pasar el invierno. El sustituto de Calpurnio fue Publio Cornelio Escipión Emiliano. En 133 a.C., tras ocho meses de duro asedio, Numancia se rindió al gobernador de Hispania. La mayoría de sus habitantes se suicidó antes que caer en manos romanas. La ciudad fue destruida y los numantinos que quedaron con vida fueron esclavizados.

## Ejercicios

### A. Comprensión escrita. Señala si las siguientes afirmaciones son verdaderas (V) o falsas (F) y justifica tu respuesta. (3 puntos)

1. Numancia era una de las ciudades más importantes de la Hispania por su comercio y su cercanía al mar.
2. Numancia está situada en los alrededores de la ciudad castellana de Soria.
3. Los numantinos se entregaron a los romanos sin apenas ofrecer resistencia.
4. Polibio denominó a la toma de Numancia como «la guerra de fuego».
5. Antes de llegar a Numancia, los romanos había pasado 200 años sin encontrar a un enemigo tan poderoso.
6. El sitio de Numancia por las legiones romanas duró ocho meses tras el cual, la mayor parte de los numantinos prefirieron suicidarse antes de convertirse en esclavos.

### B. Completa con ser o estar. OJO CON LOS TIEMPOS DEL VERBO (3 puntos)

1. Mi compañero de oficina \_\_\_\_\_ francés.
2. En esta época del año a las seis de la tarde ya \_\_\_\_\_ de noche.
3. Muchos de mis amigos \_\_\_\_\_ estudiantes de esta Facultad.
4. Yo \_\_\_\_\_ muy contento porque me ha tocado la lotería.
5. Las enfermedades infecciosas \_\_\_\_\_ normales en la Edad Media.
6. Cuando Juan llegó a mi casa, yo todavía \_\_\_\_\_ viendo la televisión.

### C. Utiliza los verbos entre paréntesis en Pretérito Imperfecto o en Pretérito Indefinido según sea más adecuado en cada caso. (4 puntos)

1. Pablo \_\_\_\_\_ (estudiar) ruso cuando era niño pero ahora estudia español.
2. Cuando yo \_\_\_\_\_ (tener) 20 años, yo \_\_\_\_\_ (viajar) a España con un grupo de treinta estudiantes de las universidades de Indiana y Purdue.
3. Soledad se \_\_\_\_\_ (acostarse) inmediatamente porque \_\_\_\_\_ (estar) cansada, pero Juan \_\_\_\_\_ (ponerse) a ver una película de miedo.
4. Cuando Esther \_\_\_\_\_ (levantarse) no había salido el sol pero \_\_\_\_\_ (salir) a correr.

### D. Escribe una frase utilizando las siguientes perífrasis verbales. Elige el verbo que quieras.

1. Llevar + PARTICIPIO
2. Tener que + INFINITIVO
3. Ir a + INFINITIVO
4. Volver a + INFINITIVO
5. Estar + GERUNDIO

### E. Elige uno de los dos temas y escribe una redacción con un mínimo de 150 palabras. (5 puntos)

1. El acontecimiento histórico que más me gusta es...
2. Describe el país que más te gustaría visitar.

**UNIVERSITE de DIJON**  
Département d'Histoire

# **LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

## **Examens session 1 Janvier 2012**

### **Mineure**

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Mineure  
Croyances, culture et société (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Messieurs ECK Bernard & LEMESLE Bruno**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 3 pages recto verso agrafées et numérotées de 1/3 à 3/3. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

**Consigne :**

**Le candidat traitera, après tirage au sort, l'une des deux périodes historiques suivantes :**

**Histoire médiévale**

Le candidat traitera, au choix, l'un des deux sujets suivants :

• **Sujet 1 :**

**Vengeances et réconciliations aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles en Occident.**

*ou*

• **Sujet 2 :**

**Violence et justice au XIII<sup>e</sup> siècle en Occident**

24 J'emmenai avec moi le plus grand nombre possible de ceux qui étaient là et me voilà en route. Nous prenons des torches à la boutique la plus proche et nous entrons (la porte de la rue était ouverte et la servante à son poste). Ayant poussé la porte de la chambre, les premiers entrés et moi, nous eûmes le temps de voir l'homme couché près de ma femme; les derniers le trouvèrent debout, tout nu, sur le lit. 25 Alors, juges, je le frappe, je le renverse, je lui ramène les deux mains derrière le dos, je les lui attache, et lui demande pourquoi il a pénétré dans ma demeure pour m'outrager. Lui reconnaissait son crime. Il me priait, me suppliait de ne pas le tuer et de n'exiger de lui que de l'argent. 26 « Ce n'est pas moi qui vais te tuer, lui répondis-je, mais la loi de la cité que tu as violée, que tu as fait passer après les plaisirs, aimant mieux commettre une faute aussi grave envers ma femme et mes enfants que d'obéir aux lois et de rester honnête. »

27 Ainsi, juges, cet homme a reçu le châtiment que les lois prescrivent pour de tels actes. Et qu'on ne dise pas, comme mes accusateurs, qu'il avait été entraîné de force de la rue dans la maison, ni qu'il s'était réfugié à mon foyer. Est-ce possible, puisque, frappé dans la chambre même, il tomba sur le coup, que je lui liai les mains derrière le dos, et qu'il y avait là tant de monde qu'il ne pouvait fuir, n'ayant 25 d'ailleurs pas une arme, pas un morceau de bois, rien pour se défendre contre ceux qui étaient entrés? 28 Mais vous le savez, n'est-ce pas, juges, les gens qui n'ont pas le bon droit pour eux ne veulent pas reconnaître que leurs ennemis disent la vérité. En revanche, ils recourent, eux, aux mensonges et 30 aux artifices de ce genre pour susciter la colère de l'auditoire contre ceux qui ont pour eux le droit. Lis donc d'abord la loi.

Loi.

29 Il ne contestait pas, juges : il reconnaissait son crime ; il me suppliait instamment de ne pas le faire mourir, et il 35 m'offrait une réparation en argent ; mais je n'acceptai pas cette rançon ; j'estimai que la loi de la cité devait être soutenue, et je lui fis subir la vengeance la plus juste à vos yeux, celle que vous avez édictée contre de pareils coupables. Témoins, venez à la tribune déposer là-dessus.

TÉMOINS.

41 30 Lis encore cette loi gravée sur la stèle de l'Aréopage.

Loi.

Vous entendez, juges : le tribunal de l'Aréopage lui-même qui, comme au temps de nos ancêtres, a aujourd'hui le 45 privilège des affaires de meurtre, se voit interdire en termes formels de déclarer meurtrier quiconque a surpris un homme en flagrant délit d'adultère avec sa femme et s'en est vengé comme je l'ai fait. 34 Ferme ment convaincu que cette loi était juste quand il s'agit d'épouses légitimes, le 50 législateur l'a même étendue au cas des concubines, moins intéressantes pourtant. Évidemment, s'il y avait eu un châti ment plus fort que la mort, il l'aurait appliqué au cas des femmes mariées ; mais, n'en pouvant imaginer de plus rigou reux, il décida de prescrire la même peine, alors même qu'il s'agit de concubines. Lis-moi aussi cette loi.

Loi.

32 Vous entendez, juges : en cas de viol commis sur la personne d'une femme ou d'un enfant libre, la composition sera portée au double. S'il s'agit d'une des femmes dont on 60 a le droit de tuer l'amarant pris en flagrant délit, la peine est la même. Ainsi, juges, pour ceux qui usent de violence, le législateur a été moins sévère que pour les séducteurs : ces derniers, il les a condamnés à mort, les autres à une amende du double. 33 Ceux qui accomplissent leur acte par la 65 force, a-t-il pensé, s'attirent la haine de leurs victimes : au contraire, les séducteurs corrompent leurs âmes, au point que les femmes des autres leur appartiennent plus intimé ment qu'aux maris ; ils deviennent les maîtres de toute la maison et on ne sait plus à qui sont les enfants, aux maris 70 ou aux amants. Voilà pourquoi l'auteur de la loi a établi contre eux la peine de mort. 34 Ainsi, les lois ne m'ab solvent pas seulement de toute faute : elles m'ordonnaient de punir comme j'ai fait. A vous de voir si leur autorité doit être respectée ou méprisée. 35 Pour moi, j'estime que, 75 s'il y a des lois, dans toutes les cités, c'est pour qu'on y recoure dans les circonstances embarrassantes, où l'on se demande ce qu'il faut faire. Or, dans un cas comme le mien, ce sont elles qui engagent les victimes à se venger comme moi. 36 Je vous demande d'être d'accord avec elles ; sinon, 80 assurant ainsi l'impunité à l'adultère, vous encouragez les voleurs à se faire passer, eux aussi, pour des séducteurs. Ils sauront en effet que, s'ils invoquent ce prétexte pour leur défense, s'ils prétendent qu'ils allaient à un rendez-vous en pénétrant dans les maisons d'autrui, nul n'osera les toucher :

LYSIAS - trad. L. Germet et M. Bizos, GUF

**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Mineure**

**Sciences sociales et environnement - Géographie (S5)**

**Responsables du sujet :**

**Messieurs CAMBERLIN Pierre & RICHARD Yves**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 2 pages recto verso et numérotées de 1/2 à 2/2.

**Consigne :**

**Le candidat traitera la question suivante :**

"Dans une perspective de développement durable, quelle place pour l'électricité parmi l'ensemble des énergies et comment produire cette électricité? Dans le cas de la France, à quelles échelles spatiales pertinentes ces questions doivent-elles être traitées ?"



**LICENCE 3<sup>ème</sup> année**

**SESSION 1 – JANVIER 2012**

**Epreuve écrite :**

**UE Mineure**

**Sciences sociales et environnement - Histoire (S5)**

**Responsable du sujet :**

**Monsieur WOLIKOW Serge**

**Durée de l'épreuve :**

**2 heures**

***L'usage de tout document et tout matériel  
électronique est strictement interdit***

Le sujet comporte 7 pages recto uniquement, agrafées et numérotées de 1/7 à 7/7. Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

## **Consigne :**

### **Le candidat traitera la question suivante :**

En vous appuyant sur les documents, traitez les points suivants :

Les facteurs de localisation, de différenciation et de développement des vignobles en France : vous vous appuyerez sur des exemples précis.

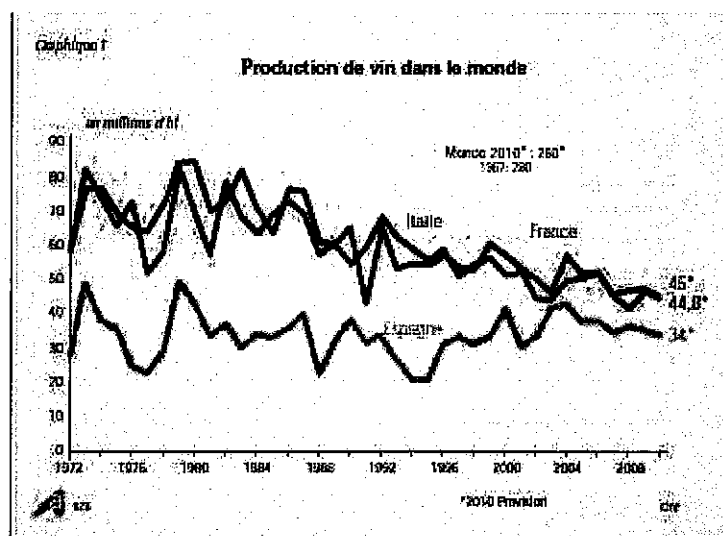
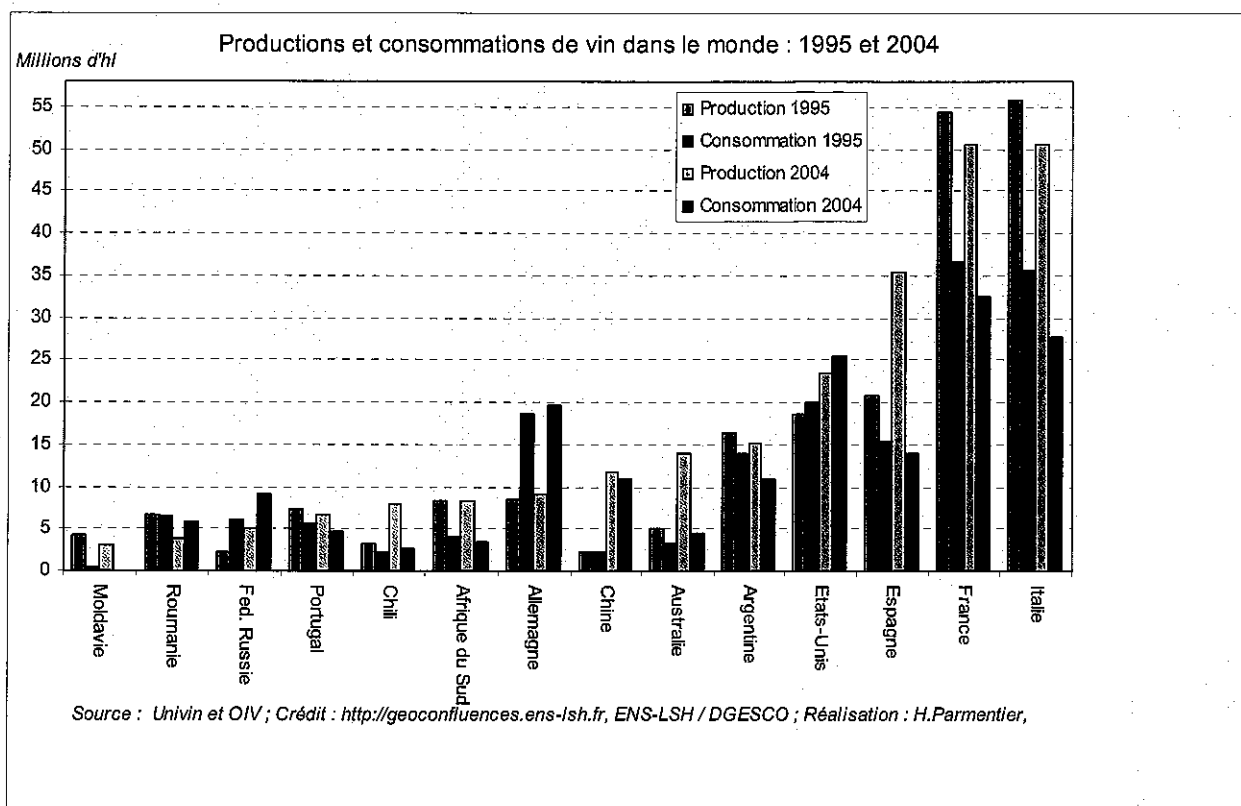
La part de l'histoire et l'impact de la réglementation sur la caractérisation et le classement des vins.

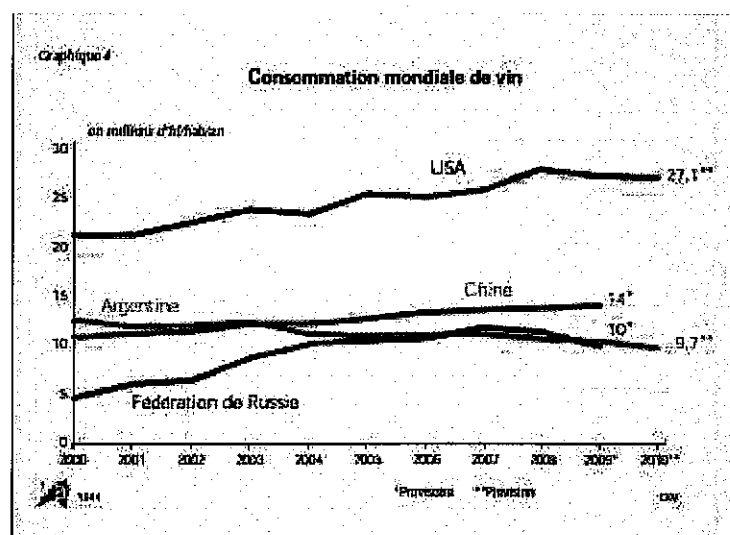
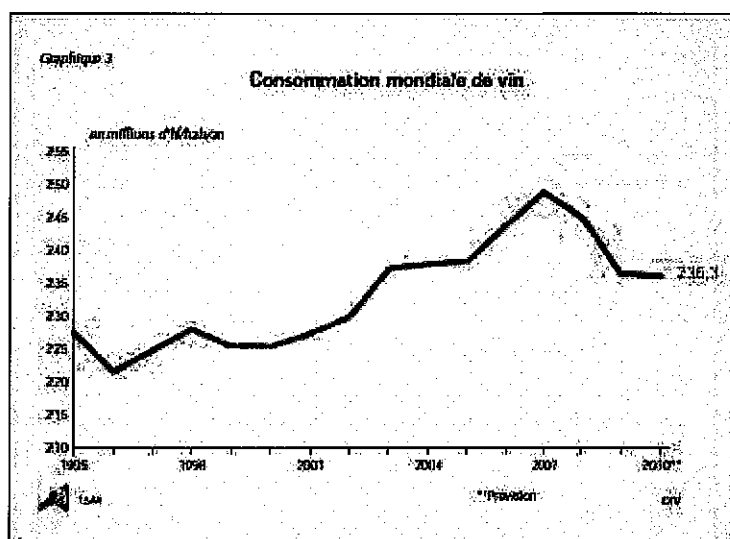
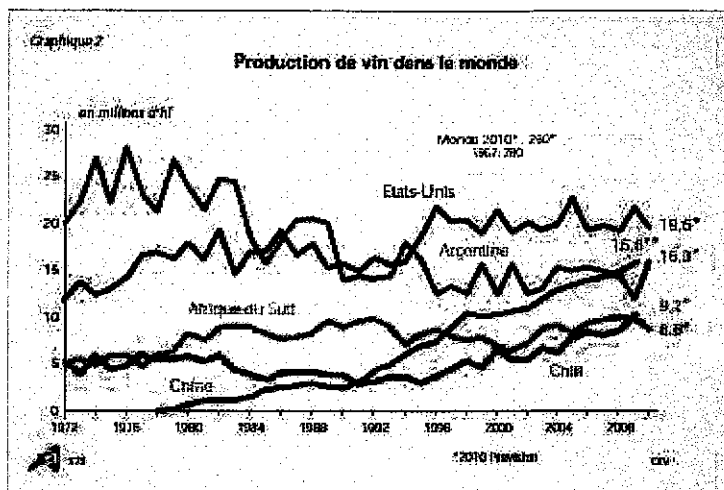
L'évolution du marché des vins, croissance et crise de la consommation et de la production : évolution globale et différenciation nationale.

Carte 1



# Graphiques 1



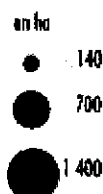


## Carte 2 : La Bourgogne

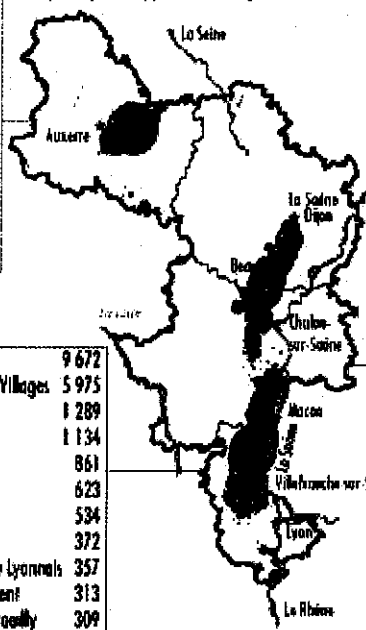
### Des appellations en grand nombre

Superficie du vignoble<sup>1</sup> d'appellation  
par commune en 2000  
et principales appellations départementales

Yonne	
Chablis	3 012
Chablis Premier Cru	776
Petit Chablis	625
Bourgogne (suivi de la commune ou du climat)	369
Bourgogne Aligoté	298
Bourgogne-Côte d'Auxerre	267
Bourgogne	252
Irancy	172
Sauvignin de Saint-Bris	106
Chablis Grand Cru	105



Rhône	
Beaujolais	9 672
Beaujolais Villages	5 975
Brouilly	1 289
Morgon	1 134
Fleurie	861
Ragnie	623
Juigné	534
Chiroubles	372
Coteaux du Lyonnais	357
Moulin-à-Vent	313
Côte de Brouilly	309
Côte Rôtie	206
Chénas	66
Condrieu	37



### Côte-d'Or

Bourgogne	1 302
Bourgogne-Hautes Côtes de Nuits	651
Bourgogne Aligoté	639
Bourgogne-Hautes Côtes de Beaune	498
Beaune	409
Genrey-Chamberlin	407
Marsault	403
Savigny-les-Beaune	350
Santenay	327
Pommard	324
Nuits	313
Chassagne-Montrachet	305
Bourgogne-Passe Tout Grains	259
Marsannay	233
Volnay	226
Puligny-Montrachet	207
Bourgogne-Grand Ordinaire	191
Côte de Nuits Villages	170
Saint-Aubin	170
Vosne-Romanée	155

### Saône-et-Loire

Mâcon Villages	2 136
Bourgogne	1 715
Mâcon suivi de la commune	1 109
Pouilly-Fuissé	789
Bourgogne Aligoté	689
Beaujolais Villages	683
Marcurey	672
Saint-Véran	621
Mâcon supérieur	550
Mâcon	463
Viré-Clessé	367
Bourgogne-Côte chalonaise	360
Moulin-à-Vent	357
Rully	343
Saint-Amour	316
Morégnay	290
Givry	262
Bourgogne-Passe Tout Grains	253
Chénas	208

1. Exploitations commercialisant des produits de la vigne.

### Carte 3 : Le Bordelais

124 000 hectares sous appellation

Superficie du vignoble<sup>1</sup> d'appellation par commune en 2000 et principales appellations

